



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AUDE

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N° 07 - OCTOBRE 2021

## PUBLIÉ LE 11 OCTOBRE 2021

AVIS de RECRUTEMENT

CENTRE HOSPITALIER de CASTELNAUDARY

- CENTRE HOSPITALIER

- EHPAD "LE CASTELOU" à CASTELNAUDARY

- EHPAD "LAS FOUNTETOS" à SAISSAC

## SOMMAIRE

### AVIS de RECRUTEMENT au TITRE de 2021

#### **CENTRE HOSPITALIER de CASTELNAUDARY**

<b><i>Décision n° 2021-1 d'ouverture d'un recrutement concours sur titres :</i></b>	
- infirmier(e) en Soins Généraux et spécialisés.....	1
Avis de recrutement de 8 postes dont 2 postes en EHPAD, 2 postes en USLD et 4 postes en sanitaire.....	3
<b><i>Décision n° 2021-3 d'ouverture d'un recrutement concours sur titres :</i></b>	
- aide-soignant(e).....	6
Avis de recrutement de 9 postes dont 2 postes en EHPAD, 3 postes en USLD et 4 postes en sanitaire.....	8
<b><i>Décision n° 2021-4 d'ouverture d'un recrutement sans concours en qualité de :</i></b> stagiaire d'adjoint administratif - ASHQ - Echelle C1.....	11
Avis de recrutement sans concours au Centre Hospitalier de Castelnaudary d'un poste d'adjoint administratif - Budget H (sanitaire).....	13
Avis de recrutement sans concours au Centre Hospitalier de Castelnaudary de 6 postes dont 4 postes en EHPAD et 2 postes en USLD d'agents des Services Hospitaliers Qualifiés de classe normale - Echelle C1.....	16
<b><i>Décision n° 2021-5 d'ouverture d'un recrutement concours sur titre en qualité de :</i></b> stagiaire ouvrier principal au budget H (sanitaire).....	19
Avis de recrutement concours sur titres au Centre Hospitalier de Castelnaudary d'un poste d'ouvrier principal.....	21
<b>EHPAD « Le CASTELOU » - CASTELNAUDARY</b>	
<b><i>Décision n° 2021-1 d'ouverture d'un recrutement concours sur titres :</i></b>	
- animateur(e).....	24
Avis de recrutement concours sur titres d'un poste d'animateur(e).....	26
<b><i>Décision n° 2021-2 d'ouverture d'un recrutement concours sur titres :</i></b>	
- aide-soignant(e).....	28
Avis de recrutement concours sur titres d'un poste d'aide-soignant(e).....	30
	./.

<b>Décision n° 2021-3 d'ouverture d'un recrutement concours sur titres en qualité de :</b>	
- stagiaire ouvrier principal.....	32
Avis de recrutement concours sur titres d'un poste d'ouvrier principal de 2 <sup>e</sup> classe.....	34
<b>Décision n° 2021-4 d'ouverture d'un recrutement concours sur titres :</b>	
- infirmier(e) en soins généraux et spécialisés.....	37
Avis de recrutement concours sur titres d'un poste d'infirmier(e) en soins généraux et spécialisés.....	39
<b>Décision n° 2021-6 d'ouverture d'un recrutement sans concours en qualité de :</b>	
- stagiaire d'agent de service hospitalier.....	42
Avis de recrutement sans concours de 2 postes d'agents des Services Hospitaliers Qualifiés de classe normale - Echelle C1.....	44
EHPAD « LAS FOUNTETOS » - SAISSAC	
<b>Décision n° 2021-1 d'ouverture d'un recrutement sans concours en qualité de :</b>	
- stagiaire d'adjoint administratif et agent de Service Hospitalier.....	47
Avis de recrutement sans concours de 2 postes d'agents des Services Hospitaliers Qualifiés de classe normale - Echelle C1.....	49
Avis de recrutement sans concours d'un poste d'adjoint administratif.....	52
<b>Décision n° 2021-2 d'ouverture d'un recrutement concours sur titres en qualité de :</b>	
- stagiaire adjoint des cadres hospitaliers classe normale.....	55
Avis de recrutement concours sur titres d'un poste d'adjoint des cadres hospitaliers classe normale.....	57
<b>Décision n° 2021-3 d'ouverture d'un recrutement concours sur titres :</b>	
- animateur(e).....	60
Avis de recrutement concours sur titres d'un animateur(e).....	62
<b>Décision n° 2021-4 d'ouverture d'un recrutement concours sur titres :</b>	
- aide-soignant(e).....	64
Avis de recrutement concours sur titres d'un poste d'aide-soignant(e).....	66
<b>Décision n° 2021-4 d'ouverture d'un recrutement concours sur titre en qualité de :</b>	
- stagiaire ouvrier principal.....	69
Avis de recrutement concours sur titres d'un poste d'ouvrier principal de 2 <sup>e</sup> classe.....	71



Castelnaudary, 7 octobre 2021

**DECISION N°2021- 1 D'OUVERTURE D'UN RECRUTEMENT CONCOURS  
SUR TITRES  
Infirmier en soins généraux et spécialisés**

Vu la loi n° 83.634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 86.33 du 9 janvier 1986 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Hospitalière ;

Vu le décret n°2010-1139 du 29 septembre 2010, modifié, portant statut particulier du corps des infirmiers en soins généraux et spécialisés de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2021-1256 du 29 septembre 2021 revalorisant le déroulement de carrière des corps paramédicaux de la catégorie A de la fonction publique hospitalière.

**DECIDE**

**ARTICLE 1:**

Un recrutement sur concours sur titres en vue de la mise en stage est organisé au titre de l'année 2021 afin de pourvoir :

- 8 Infirmier(e)s en Soins Généraux dont 2 postes en Ehpad, 2 postes en USLD et 4 postes en sanitaire

**ARTICLE 2 :**

Ce concours est ouvert aux candidats qui réunissent les conditions générales d'accès à la Fonction Publique :

- Posséder la nationalité française ou être ressortissant d'un Etat membre de la Communauté européenne ou d'un autre Etat membres de l'Espace économique européen autres que la France ;
- Jouir de ses droits civiques en France ou dans l'Etat dont le candidat est ressortissant
- Ne pas avoir au bulletin n°2 du casier judiciaire de mentions incompatibles avec l'exercice des fonctions, ou ne pas avoir subi une condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions pour les ressortissants d'un Etat membre de la Communauté européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen autres que la France,
- Se trouver en position régulière au regard du code du service national en France ou en position régulière au regard des obligations de service national de l'Etat dont ils sont ressortissants ;
- Remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction compte tenu des possibilités de compensation du handicap.

- Diplôme professionnel délivré dans les domaines correspondant aux missions confiées aux membres du corps concerné.
- Inscription à l'Ordre des Infirmier(e)s,

### **ARTICLE 3 :**

Déroulement du recrutement :

- 1- Sélection des candidats après examen du dossier par une Commission de Sélection
- 2- Audition des candidats par la Commission de Sélection. Seuls les candidats préalablement sélectionnés sur dossier seront convoqués.

A l'issue des auditions, la Commission arrête, par ordre d'aptitude, la liste des candidats déclarés aptes. Cette liste peut comporter un nombre de candidats supérieur à celui des postes à pourvoir. Les candidats sont nommés dans l'ordre de la liste. En cas de renoncement d'un candidat, il est fait appel au premier candidat restant sur la liste. Si un ou plusieurs postes ne figurant pas initialement dans le nombre de postes ouverts au recrutement deviennent vacants, l'autorité investie du pouvoir de nomination peut faire appel aux candidats figurant sur la liste dans l'ordre de celle-ci. La liste des candidats déclarés aptes demeure valable jusqu'à la date d'ouverture du recrutement suivant.

### **ARTICLE 4 :**

Le Directeur par intérim est chargé de l'exécution de la présente décision.

### **ARTICLE 5 :**

Un éventuel recours contre la présente décision devra être formé, par courrier ou par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) auprès du Tribunal Administratif de Montpellier, dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le Directeur par intérim peut être saisi d'un recours gracieux dans les mêmes délais.

Le Directeur par intérim.  
Denis BURBAN





Publication à l'ARS et Préfecture de l'Aude  
Dates d'affichage : du 08 octobre 2021 au 08 décembre 2021  
Cet avis doit faire l'objet de la plus large diffusion possible au sein de l'établissement

## AVIS DE RECRUTEMENT CONCOURS SUR TITRES CH CASTELNAUDARY

### DE 8 POSTES

dont 2 postes en Ehpad, 2 postes en USLD et 4 postes en sanitaire

### D'INFIRMIER EN SOINS GÉNÉRAUX ET SPÉCIALISÉS Au titre de 2021

*Application du décret n°2010-1139 du 29 septembre 2010, modifié, portant statut particulier du corps des infirmiers en soins généraux et spécialisés de la fonction publique hospitalière et le décret n° 2021-1256 du 29 septembre 2021 revalorisant le déroulement de carrière des corps paramédicaux de la catégorie A de la fonction publique hospitalière.*

#### Fonctions assurées :

L'exercice de la profession d'infirmier ou d'infirmière comporte l'analyse, l'organisation, la réalisation de soins infirmiers et leur évaluation, la contribution au recueil de données cliniques et épidémiologiques et la participation à des actions de prévention, de dépistage, de formation et d'éducation à la santé.

#### Conditions à remplir :

Réunir les conditions générales d'accès à la Fonction Publique, notamment :

- Posséder la nationalité française ou être ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen ;
- Jouir de ses droits civiques en France ou dans l'Etat dont le candidat est ressortissant ;
- Ne pas avoir au bulletin n°2 du casier judiciaire des mentions incompatibles avec l'exercice des fonctions ; ou ne pas avoir subi de condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions pour les ressortissants d'un Etat membre de l'Union Européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen autres que la France ;
- Se trouver en position régulière au regard du code du service national en France ou dans l'Etat dont le candidat est ressortissant ;
- Remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction compte tenu des possibilités de compensation du handicap ;

### **Formalités à accomplir :**

Le dossier de candidature établi en **4 exemplaires** doit comporter **obligatoirement** :

- Une lettre de motivation indiquant le nom patronymique avec le grade de recrutement sur lequel postule le candidat et le **service de souhait d'affection** ;
- Un curriculum vitae détaillé indiquant le niveau d'étude, ainsi que les formations suivies et les emplois occupés en précisant leur durée ;
- Une copie des diplômes professionnel délivré dans les domaines correspondant aux missions confiées aux membres du corps concerné.
- Une copie lisible recto verso d'une pièce d'identité en cours de validité ;
- Un justificatif de tous les services accomplis ou des emplois occupés notés sur le curriculum vitae ;
- Inscription à l'Ordre des Infirmier(e)s,
- Une demande d'extrait de casier judiciaire (bulletin n° 2) sera jointe au dossier par le service de la Direction des Ressources Humaines
- Une enveloppe timbrée au tarif rapide en vigueur, portant les nom, prénom et l'adresse du candidat pour l'informer du résultat de la sélection.

### **Date limite de candidature :**

Au plus tard le **08 décembre 2021** (le cachet de la poste faisant foi) et **Exclusivement** par envoi postal à l'adresse ci-dessous :

**Centre Hospitalier « Jean-Pierre CASSABEL »**  
Direction des Ressources Humaines,  
Des Affaires Médicales et de la Qualité  
**Commission de Sélection – IDE**  
**19, Avenue Monseigneur De Langle**  
**11400 CASTELNAUDARY**

### **Sélection des candidats sur dossier :**

Une Commission de sélection composée de trois membres examinera les dossiers de candidature et retiendra des candidats qui seront invités à se présenter à une audition publique.

La liste des candidats sélectionnés pour l'audition sera affichée dans les mêmes conditions que le présent avis.

Les candidats recevront :

- Soit, une convocation à un entretien avec la Commission
- Soit, une lettre leur signifiant que leur dossier n'a pu être retenu.

### **Calendrier des auditions :**

Les auditions se dérouleront en **décembre 2021**  
(Seuls les candidats préalablement sélectionnés sur dossier seront convoqués pour l'audition)

---

Direction des Ressources Humaines, des Affaires Médicales et de la Qualité  
Centre Hospitalier de Castelnaudary – 11400 Castelnaudary  
Infirmier en soins généraux et spécialisés 2021

**Liste des candidats déclarés aptes à un recrutement :**

A l'issue de l'audition, la Commission arrête par **ordre d'aptitude** la liste des candidats qu'elle déclare apte à un recrutement, en prenant en compte notamment des critères professionnels. Cette liste peut comporter un nombre de candidats supérieur à celui des postes à pourvoir. Les candidats sont nommés dans l'ordre de la liste.

La liste des candidats déclarés aptes sera affichée dans les mêmes conditions que le présent avis.

La liste des candidats déclarés aptes demeure valable jusqu'à la date du recrutement suivant.

**Recrutement (nomination et affectation) :**

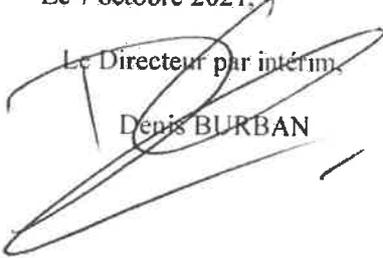
Après vérification des conditions requises pour l'entrée dans la Fonction Publique Hospitalière et l'avis favorable d'un médecin généraliste agréé, les candidats déclarés aptes sont nommés et affectés en qualité de stagiaires de la Fonction Publique Hospitalière.

Les nominations interviendront dans le respect de l'ordre d'aptitude au fur et à mesure de la vacance des emplois ouverts à recrutement par le présent avis.

Le 7 octobre 2021.

Le Directeur par intérim,

Denis BURBAN





Castelnaudary, le 7 octobre 2021

**DECISION N°2021-3 D'OUVERTURE D'UN RECRUTEMENT CONCOURS  
SUR TITRES  
Aide-soignant**

- Vu la loi n° 83.634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la loi n° 86.33 du 9 janvier 1986 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Hospitalière ;
- Vu le décret n° 2016-636 du 19 mai 2016, modifié, relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de la catégorie C de la fonction publique hospitalière et divers décrets portant statuts particuliers de personnels de la catégorie C de la fonction publique hospitalière ;
- Vu le décret n° 2021-1257 du 29 septembre 2021 portant statut particulier du corps des aides-soignants et des auxiliaires de puériculture de la fonction publique hospitalière.

**DECIDE**

**ARTICLE 1:**

Un recrutement sur concours sur titres en vue de la mise en stage est organisé au titre de l'année 2021 afin de pourvoir :

- 9 Aide-soignant(e)s dont 2 postes en Ehpad, 3 postes en USLD et 4 postes en sanitaire

**ARTICLE 2 :**

Ce concours est ouvert aux candidats qui réunissent les conditions générales d'accès à la Fonction Publique :

- Posséder la nationalité française ou être ressortissant d'un Etat membre de la Communauté européenne ou d'un autre Etat membres de l'Espace économique européen autres que la France ;
- Jouir de ses droits civiques en France ou dans l'Etat dont le candidat est ressortissant
- Ne pas avoir au bulletin n°2 du casier judiciaire de mentions incompatibles avec l'exercice des fonctions, ou ne pas avoir subi une condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions pour les ressortissants d'un Etat membre de la Communauté européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen autres que la France,
- Se trouver en position régulière au regard du code du service national en France ou en position régulière au regard des obligations de service national de l'Etat dont ils sont ressortissants ;

- Remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction compte tenu des possibilités de compensation du handicap.
- Diplôme professionnel délivré dans les domaines correspondant aux missions confiées aux membres du corps concerné.

### ARTICLE 3 :

Déroulement du recrutement :

- 1- Sélection des candidats après examen du dossier par une Commission de Sélection
- 2- Audition des candidats par la Commission de Sélection. Seuls les candidats préalablement sélectionnés sur dossier seront convoqués.

A l'issue des auditions, la Commission arrête, par ordre d'aptitude, la liste des candidats déclarés aptes. Cette liste peut comporter un nombre de candidats supérieur à celui des postes à pourvoir. Les candidats sont nommés dans l'ordre de la liste. En cas de renoncement d'un candidat, il est fait appel au premier candidat restant sur la liste. Si un ou plusieurs postes ne figurant pas initialement dans le nombre de postes ouverts au recrutement deviennent vacants, l'autorité investie du pouvoir de nomination peut faire appel aux candidats figurant sur la liste dans l'ordre de celle-ci. La liste des candidats déclarés aptes demeure valable jusqu'à la date d'ouverture du recrutement suivant.

### ARTICLE 4 :

Le Directeur par intérim est chargé de l'exécution de la présente décision.

### ARTICLE 5 :

Un éventuel recours contre la présente décision devra être formé, par courrier ou par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) auprès du Tribunal Administratif de Montpellier, dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le Directeur par intérim peut être saisi d'un recours gracieux dans les mêmes délais.

Le Directeur par intérim.

Denis BURBAN

7



Publication à l'ARS et Préfecture de l'Aude  
Dates d'affichage : du 08 octobre 2021 au 08 décembre 2021  
Cet avis doit faire l'objet de la plus large diffusion possible au sein de l'établissement

## AVIS DE RECRUTEMENT CONCOURS SUR TITRES CH CASTELNAUDARY

### DE 9 POSTES

dont 2 postes en Ehpad, 3 postes en USLD et 4 postes en sanitaire

### AIDE SOIGNANT(E) Au titre de 2021

*Application du décret n° 2016-636 du 19 mai 2016, modifié, relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de la catégorie C de la fonction publique hospitalière et divers décrets portant statuts particuliers de personnels de la catégorie C de la fonction publique hospitalière et décret n° 2021-1257 du 29 septembre 2021 portant statut particulier du corps des aides-soignants et des auxiliaires de puériculture de la fonction publique hospitalière.*

#### Fonctions assurées :

Les aides-soignants collaborent à la distribution des soins infirmiers dans les conditions définies à l'article R.4311-4 du Code de la santé publique. Ils peuvent en outre être chargés du service des personnes décédées, de l'accueil des familles en chambre mortuaire et de la préparation des activités sur le corps des personnes décédées.

Ils peuvent exercer la fonction d'assistant de soins en gériatrie après avoir suivi une formation spécifique.

#### Conditions à remplir :

Réunir les conditions générales d'accès à la Fonction Publique, notamment :

- Posséder la nationalité française ou être ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen ;
- Jouir de ses droits civiques en France ou dans l'Etat dont le candidat est ressortissant ;
- Ne pas avoir au bulletin n°2 du casier judiciaire des mentions incompatibles avec l'exercice des fonctions ; ou ne pas avoir subi de condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions pour les ressortissants d'un Etat membre de l'Union Européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen autres que la France ;
- Se trouver en position régulière au regard du code du service national en France ou dans l'Etat dont le candidat est ressortissant ;

---

Direction des Ressources Humaines, des Affaires Médicales et de la Qualité  
Centre Hospitalier de Castelnaudary - 11400 Castelnaudary  
Aide-soignant 2021

- Remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction compte tenu des possibilités de compensation du handicap ;

### **Formalités à accomplir :**

Le dossier de candidature établi en **4 exemplaires** doit comporter **obligatoirement** :

- Une lettre de motivation indiquant le nom patronymique avec le grade de recrutement sur lequel postule le candidat et le **service de souhait d'affection** ;
- Un curriculum vitae détaillé indiquant le niveau d'étude, ainsi que les formations suivies et les emplois occupés en précisant leur durée ;
- Une copie des diplômes professionnel délivré dans les domaines correspondant aux missions confiées aux membres du corps concerné.
- Une copie lisible recto verso d'une pièce d'identité en cours de validité ;
- Un justificatif de tous les services accomplis ou des emplois occupés notés sur le curriculum vitae ;
- Une demande d'extrait de casier judiciaire (bulletin n° 2) sera jointe au dossier par le service de la Direction des Ressources Humaines
- Une enveloppe timbrée au tarif rapide en vigueur, portant les nom, prénom et l'adresse du candidat pour l'informer du résultat de la sélection.

### **Date limite de candidature :**

Au plus tard le **08 décembre 2021** (le cachet de la poste faisant foi) et **Exclusivement** par envoi postal à l'adresse ci-dessous :

**Centre Hospitalier « Jean-Pierre CASSABEL »**  
Direction des Ressources Humaines,  
Des Affaires Médicales et de la Qualité  
**Commission de Sélection – AS**  
19, Avenue Monseigneur De Langle  
11400 CASTELNAUDARY

### **Sélection des candidats sur dossier :**

Une Commission de sélection composée de trois membres examinera les dossiers de candidature et retiendra des candidats qui seront invités à se présenter à une audition publique. La liste des candidats sélectionnés pour l'audition sera affichée dans les mêmes conditions que le présent avis.

Les candidats recevront :

- Soit, une convocation à un entretien avec la Commission
- Soit, une lettre leur signifiant que leur dossier n'a pu être retenu.

### **Calendrier des auditions :**

Les auditions se dérouleront en **décembre 2021**  
(Seuls les candidats préalablement sélectionnés sur dossier seront convoqués pour l'audition)

**Liste des candidats déclarés aptes à un recrutement :**

A l'issue de l'audition, la Commission arrête par **ordre d'aptitude** la liste des candidats qu'elle déclare apte à un recrutement, en prenant en compte notamment des critères professionnels. Cette liste peut comporter un nombre de candidats supérieur à celui des postes à pourvoir. Les candidats sont nommés dans l'ordre de la liste.

La liste des candidats déclarés aptes sera affichée dans les mêmes conditions que le présent avis.  
La liste des candidats déclarés aptes demeure valable jusqu'à la date du recrutement suivant.

**Recrutement (nomination et affectation) :**

Après vérification des conditions requises pour l'entrée dans la Fonction Publique Hospitalière et l'avis favorable d'un médecin généraliste agréé, les candidats déclarés aptes sont nommés et affectés en qualité de stagiaires de la Fonction Publique Hospitalière.

Les nominations interviendront dans le respect de l'ordre d'aptitude au fur et à mesure de la vacance des emplois ouverts à recrutement par le présent avis.

Le 7 octobre 2021

Le Directeur par intérim.

Denis BURBAN



Castelnaudary, le 7 octobre 2021

**DECISION N°2021-4 D'OUVERTURE D'UN RECRUTEMENT SANS  
CONCOURS EN QUALITE DE STAGIAIRE  
D'ADJOINT ADMINISTRATIF – ASHQ  
ECHELLE C1**

Le Directeur par intérim du Centre Hospitalier de Castelnaudary,

- Vu ensemble la loi n° 83.634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 86.33 du 9 janvier 1986 portant dispositions relatives à la Fonction Publique Hospitalière,
- Vu le décret n° 2016-1704 du 12 Décembre 2016 portant statuts particuliers des corps des personnels administratifs de la catégorie C de la Fonction Publique Hospitalière,
- Vu le décret n°2007-1188 du 03 août 2007 modifié portant statuts particuliers du corps des aides-soignants et des agents des services hospitaliers qualifiés de la Fonction Publique Hospitalière,
- Vu le Décret n°2016-636 du 19 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la Fonction Publique Hospitalière,

**DECIDE :**

**ARTICLE 1 :**

Un recrutement sans concours en vue de la mise en stage est organisé au titre de l'année 2021 afin de pourvoir :

- 1 poste d'Adjoint Administratif Hospitalier au budget H (sanitaire)
- 6 postes d'Agents des Services Hospitaliers Qualifiés dont 4 postes en Ehpad et 2 postes en USLD

## ARTICLE 2 :

Ce concours est ouvert aux candidats qui réunissent les conditions générales d'accès à la Fonction Publique :

- Posséder la nationalité française ou être ressortissant d'un Etat membre de la Communauté européenne ou d'un autre Etat membres de l'Espace économique européen autres que la France ;
- Jouir de ses droits civiques en France ou dans l'Etat dont le candidat est ressortissant
- Ne pas avoir au bulletin n°2 du casier judiciaire de mentions incompatibles avec l'exercice des fonctions, ou ne pas avoir subi une condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions pour les ressortissants d'un Etat membre de la Communauté européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen autres que la France,
- Se trouver en position régulière au regard du code du service national en France ou en position régulière au regard des obligations de service national de l'Etat dont ils sont ressortissants ;
- Remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction compte tenu des possibilités de compensation du handicap.

Aucune condition de titre ou de diplôme n'est exigée.

## ARTICLE 3 :

Déroulement du recrutement :

- 1- Sélection des candidats après examen du dossier par une Commission de Sélection
- 2- Audition des candidats par la Commission de Sélection. Seuls les candidats préalablement sélectionnés sur dossier seront convoqués.

A l'issue des auditions, la Commission arrête, par ordre d'aptitude, la liste des candidats déclarés aptes. Cette liste peut comporter un nombre de candidats supérieur à celui des postes à pourvoir. Les candidats sont nommés dans l'ordre de la liste. En cas de renoncement d'un candidat, il est fait appel au premier candidat restant sur la liste.

## ARTICLE 4 :

Le Directeur par intérim est chargé de l'exécution de la présente décision.

## ARTICLE 5 :

Un éventuel recours contre la présente décision devra être formé, par courrier ou par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) auprès du Tribunal Administratif de Montpellier, dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le Directeur par intérim peut être saisi d'un recours gracieux dans les mêmes délais.

Le Directeur par intérim.

Denis BURBAN

4



Publication à l'ARS et de la Préfecture de l'Aude  
Dates d'affichage : du 08 octobre 2021 au 08 décembre 2021  
*Cet avis doit faire l'objet de la plus large diffusion possible au sein de l'établissement*

**AVIS DE RECRUTEMENT  
SANS CONCOURS  
Au CENTRE HOSPITALIER DE CASTELNAUDARY  
19, Avenue MGR de Langle – 11400 CASTELNAUDARY**

**D'1 POSTE**

**ADJOINT ADMINISTRATIF  
Budget H (sanitaire)  
Au titre de 2021**

*Application du décret n° 2016-1704 du 12 Décembre 2016 portant statuts particuliers des corps des personnels administratifs de la catégorie C de la Fonction Publique Hospitalière*

**Fonctions assurées :**

L'adjoint administratif est chargé de tâches administratives d'exécution comportant la connaissance et l'application de dispositions législatives ou réglementaires.  
Ils peuvent également être chargés de fonctions d'accueil et de secrétariat et être affectés à l'utilisation des matériels de communication.

**Conditions à remplir :**

Réunir les conditions générales d'accès à la Fonction Publique, notamment :

- Posséder la nationalité française ou être ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen ;
- Jouir de ses droits civiques en France ou dans l'Etat dont le candidat est ressortissant ;
- Ne pas avoir au bulletin n°2 du casier judiciaire des mentions incompatibles avec l'exercice des fonctions ; ou ne pas avoir subi de condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions pour les ressortissants d'un Etat membre de l'Union Européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen autres que la France ;
- Se trouver en position régulière au regard du code du service national en France ou dans l'Etat dont le candidat est ressortissant ;
- Remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction compte tenu des possibilités de compensation du handicap ;

**N.B.** : aucune condition de titres ou de diplômes n'est exigée.

### **Formalités à accomplir :**

Le dossier de candidature établi en **4 exemplaires** doit comporter **obligatoirement** :

- Une lettre de motivation indiquant le grade de recrutement sur lequel postule le candidat ;
- Un curriculum vitae détaillé indiquant le niveau d'étude, ainsi que les formations suivies et les emplois occupés en précisant leur durée ;
- Une copie des diplômes ou titres éventuellement obtenus ;
- Une copie lisible recto verso d'une pièce d'identité en cours de validité ;
- Un justificatif de tous les services accomplis ou des emplois occupés notés sur le curriculum vitae ;
- Une enveloppe timbrée au tarif rapide en vigueur, portant les nom, prénom et l'adresse du candidat pour l'informer du résultat de la sélection.

### **Date limite de candidature :**

Au plus tard le **8 décembre 2021 inclus** (le cachet de la poste faisant foi) et **Exclusivement** par envoi postal à l'adresse ci-dessous :

**Centre Hospitalier « Jean-Pierre CASSABEL »**  
Direction des Ressources Humaines,  
Des Affaires Médicales et de la Qualité  
**Commission de Sélection – Adjoint administratif**  
**19, Avenue Monseigneur De Langle**  
**11400 CASTELNAUDARY**

### **Sélection des candidats sur dossier :**

Une Commission de sélection composée de trois membres examinera les dossiers de candidature et retiendra des candidats qui seront invités à se présenter à une audition publique. La liste des candidats sélectionnés pour l'audition sera affichée dans les mêmes conditions que le présent avis.

Les candidats recevront :

- Soit, une convocation à un entretien avec la Commission
- Soit, une lettre leur signifiant que leur dossier n'a pu être retenu.

### **Calendrier des auditions :**

Les auditions se dérouleront en **décembre 2021**.  
(Seuls les candidats préalablement sélectionnés sur dossier seront convoqués pour l'audition)

### **Liste des candidats déclarés aptes à un recrutement :**

A l'issue de l'audition, la Commission arrête par **ordre d'aptitude** la liste des candidats qu'elle déclare apte à un recrutement, en prenant en compte notamment des critères professionnels.

**Recrutement (nomination et affectation) :**

Après vérification des conditions requises pour l'entrée dans la Fonction Publique Hospitalière et l'avis favorable d'un médecin généraliste agréé, le candidat déclaré apte sera nommé et affecté en qualité de stagiaire de la Fonction Publique Hospitalière.

Le 7 octobre 2021,

Le Directeur par intérim,

Denis BURBAN

c



Publication à l'ARS et de la Préfecture de l'Aude  
Dates d'affichage : du 08 octobre 2021 au 08 décembre 2021  
*Cet avis doit faire l'objet de la plus large diffusion possible au sein de l'établissement*

**AVIS DE RECRUTEMENT  
SANS CONCOURS  
Au CENTRE HOSPITALIER DE CASTELNAUDARY  
19, Avenue MGR de Langle – 11400 CASTELNAUDARY**

**DE 6 POSTES  
dont 4 postes en Ehpad et 2 postes en USLD**

**D'AGENTS DES SERVICES HOSPITALIERS QUALIFIES  
DE CLASSE NORMALE ECHELLE C1  
Au titre de 2021**

*Application du Décret n°2007-1188 du 03 août 2007 modifié portant statut particulier du corps des aides-soignants et des agents des services hospitaliers qualifiés de la fonction publique hospitalière*

**Fonctions assurées :**

Les agents des services hospitaliers qualifiés sont chargés de l'entretien et de l'hygiène des locaux de soins et participent aux tâches permettant le confort des malades. Ils effectuent également les travaux que nécessitent la prophylaxie des maladies contagieuses et assurent, à ce titre, la désinfection des locaux, des vêtements et du matériel et concourent au maintien de l'hygiène hospitalière.

**Conditions à remplir :**

Réunir les conditions générales d'accès à la Fonction Publique, notamment :

- Posséder la nationalité française ou être ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen ;
- Jouir de ses droits civiques en France ou dans l'Etat dont le candidat est ressortissant ;
- Ne pas avoir au bulletin n°2 du casier judiciaire des mentions incompatibles avec l'exercice des fonctions ; ou ne pas avoir subi de condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions pour les ressortissants d'un Etat membre de l'Union Européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen autres que la France ;
- Se trouver en position régulière au regard du code du service national en France ou dans l'Etat dont le candidat est ressortissant ;
- Remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction compte tenu des possibilités de compensation du handicap ;

**N.B. : aucune condition de titres ou de diplômes n'est exigée.**

### **Formalités à accomplir :**

Le dossier de candidature établi en **4 exemplaires** doit comporter **obligatoirement** :

- Une lettre de motivation indiquant le grade de recrutement sur lequel postule le candidat **et le souhait du service d'affection** ;
- Un curriculum vitae détaillé indiquant le niveau d'étude, ainsi que les formations suivies et les emplois occupés en précisant leur durée ;
- Une copie des diplômes ou titres éventuellement obtenus ;
- Une copie lisible recto verso d'une pièce d'identité en cours de validité ;
- Un justificatif de tous les services accomplis ou des emplois occupés notés sur le curriculum vitae ;
- Une enveloppe timbrée au tarif rapide en vigueur, portant les nom, prénom et l'adresse du candidat pour l'informer du résultat de la sélection.

### **Date limite de candidature :**

Au plus tard le **08 décembre 2021 inclus** (le cachet de la poste faisant foi) et

**Exclusivement** par envoi postal à l'adresse ci-dessous :

**Centre Hospitalier « Jean-Pierre CASSABEL »**  
Direction des Ressources Humaines,  
Des Affaires Médicales et de la Qualité  
**Commission de Sélection – Agent des Services Hospitaliers**  
19, Avenue Monseigneur De Langle  
11400 CASTELNAUDARY

### **Sélection des candidats sur dossier :**

Une Commission de sélection composée de trois membres examinera les dossiers de candidature et retiendra des candidats qui seront invités à se présenter à une audition publique. La liste des candidats sélectionnés pour l'audition sera affichée dans les mêmes conditions que le présent avis.

Les candidats recevront :

- Soit, une convocation à un entretien avec la Commission
- Soit, une lettre leur signifiant que leur dossier n'a pu être retenu.

### **Calendrier des auditions :**

Les auditions se dérouleront en **décembre 2021**.

(Seuls les candidats préalablement sélectionnés sur dossier seront convoqués pour l'audition)

### **Liste des candidats déclarés aptes à un recrutement :**

A l'issue de l'audition, la Commission arrête par **ordre d'aptitude** la liste des candidats qu'elle déclare apte à un recrutement, en prenant en compte notamment des critères professionnels. Cette liste peut comporter un nombre de candidats supérieur à celui des postes à pourvoir. Les candidats sont nommés dans l'ordre de la liste.

La liste des candidats déclarés aptes sera affichée dans les mêmes conditions que le présent avis.

La liste des candidats déclarés aptes demeure valable jusqu'à la date du recrutement suivant.

---

Direction des Ressources Humaines, des Affaires Médicales et de la Qualité  
Centre Hospitalier de Castelnaudary – 11400 Castelnaudary  
Agent des Services Hospitaliers - 2021

**Recrutement (nomination et affectation) :**

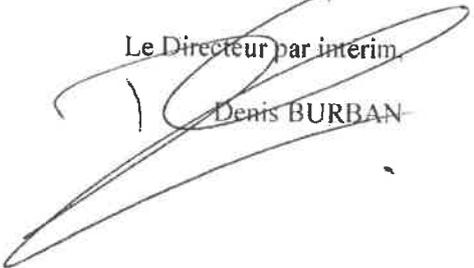
Après vérification des conditions requises pour l'entrée dans la Fonction Publique Hospitalière et l'avis favorable d'un médecin généraliste agréé, les candidats déclarés aptes sont nommés et affectés par le Directeur des Ressources Humaines, des Affaires Médicales et de la Qualité, en qualité de stagiaires de la Fonction Publique Hospitalière.

Les nominations interviendront dans le respect de l'ordre d'aptitude au fur et à mesure de la vacance des emplois ouverts à recrutement par le présent avis.

Le 7 octobre 2021,

Le Directeur par intérim,

Denis BURBAN





Castelnaudary, le 7 octobre 2021

**DECISION N°2021-5 D'OUVERTURE D'UN RECRUTEMENT CONCOURS  
SUR TITRE EN QUALITE DE STAGIAIRE  
OUVRIER PRINCIPAL**

Le Directeur par intérim du Centre Hospitalier de Castelnaudary,

- Vu l'ensemble de la loi n° 83.634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 86.33 du 9 janvier 1986 portant dispositions relatives à la Fonction Publique Hospitalière,
- Vu le Décret n°2016-1705 du 12 décembre 2016 portant statuts particuliers des personnels de la filière ouvrière et technique de la catégorie C de la Fonction Publique Hospitalière
- Vu le Décret n°2016-636 du 19 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la Fonction Publique Hospitalière,

**DECIDE :**

**ARTICLE 1 :**

Un recrutement sur concours sur titres en vue de la mise en stage est organisé au titre de l'année 2021 afin de pourvoir :

- 1 poste d'ouvrier principal au budget H (sanitaire)

**ARTICLE 2 :**

Ce concours est ouvert aux candidats qui réunissent les conditions générales d'accès à la Fonction Publique :

- Posséder la nationalité française ou être ressortissant d'un Etat membre de la Communauté européenne ou d'un autre Etat membres de l'Espace économique européen autres que la France :
- Jouir de ses droits civiques en France ou dans l'Etat dont le candidat est ressortissant
- Ne pas avoir au bulletin n°2 du casier judiciaire de mentions incompatibles avec l'exercice des fonctions, ou ne pas avoir subi une condamnation incompatible avec l'exercice des

- fonctions pour les ressortissants d'un Etat membre de la Communauté européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen autres que la France,
- Se trouver en position régulière au regard du code du service national en France ou en position régulière au regard des obligations de service national de l'Etat dont ils sont ressortissants ;
  - Remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction compte tenu des possibilités de compensation du handicap.
  - Être titulaire d'un diplôme de niveau V ou d'une qualification équivalente, soit d'une certification inscrite au RNCS.

### ARTICLE 3 :

Déroulement du recrutement :

- 1- Sélection des candidats après examen du dossier par une Commission de Sélection
- 2- Audition des candidats par la Commission de Sélection. Seuls les candidats préalablement sélectionnés sur dossier seront convoqués.

A l'issue des auditions, la Commission arrête, par ordre d'aptitude, la liste des candidats déclarés aptes. Cette liste peut comporter un nombre de candidats supérieur à celui des postes à pourvoir. Les candidats sont nommés dans l'ordre de la liste. En cas de renoncement d'un candidat, il est fait appel au premier candidat restant sur la liste. Si un ou plusieurs postes ne figurant pas initialement dans le nombre de postes ouverts au recrutement deviennent vacants, l'autorité investie du pouvoir de nomination peut faire appel aux candidats figurant sur la liste dans l'ordre de celle-ci. La liste des candidats déclarés aptes demeure valable jusqu'à la date d'ouverture du recrutement suivant.

### ARTICLE 4 :

Le Directeur par intérim est chargé de l'exécution de la présente décision.

### ARTICLE 5 :

Un éventuel recours contre la présente décision devra être formé, par courrier ou par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) auprès du Tribunal Administratif de Montpellier, dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le Directeur par intérim peut être saisi d'un recours gracieux dans les mêmes délais.

Le Directeur par intérim,

Denis BURBAN



Publication à l'ARS et de la Préfecture de l'Aude  
Dates d'affichage : du 08 octobre 2021 au 08 décembre 2021  
*Cet avis doit faire l'objet de la plus large diffusion possible au sein de l'établissement*

**AVIS DE RECRUTEMENT  
CONCOURS SUR TITRES  
Au CENTRE HOSPITALIER DE CASTELNAUDARY  
19, Avenue MGR de Langle – 11400 CASTELNAUDARY**

**D'1 POSTE**

**OUVRIER PRINCIPAL  
Au titre de 2021**

*Application du Décret n°2016-1705 du 12 décembre 2016 portant statuts particuliers des personnels de la filière ouvrière et technique de la catégorie C de la Fonction Publique Hospitalière*

**Fonctions assurées :**

Les ouvriers accomplissent des tâches techniques nécessitant une qualification professionnelle correspondant à un diplôme de niveau V ou équivalent.

Ils peuvent assurer la conduite de véhicules et/ou participer au dispositif de sécurité et d'incendie, assurer la conduite d'engins de traction et être chargés de toute mission entrant le champ de compétences des services logistiques.

**Conditions à remplir :**

Réunir les conditions générales d'accès à la Fonction Publique, notamment :

- Posséder la nationalité française ou être ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen ;
- Jouir de ses droits civiques en France ou dans l'Etat dont le candidat est ressortissant ;
- Ne pas avoir au bulletin n°2 du casier judiciaire des mentions incompatibles avec l'exercice des fonctions ; ou ne pas avoir subi de condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions pour les ressortissants d'un Etat membre de l'Union Européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen autres que la France ;
- Se trouver en position régulière au regard du code du service national en France ou dans l'Etat dont le candidat est ressortissant ;
- Remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction compte tenu des possibilités de compensation du handicap ;

### **Formalités à accomplir :**

Le dossier de candidature établi en **4 exemplaires** doit comporter **obligatoirement** :

- Une lettre de motivation indiquant le grade de recrutement sur lequel postule le candidat ;
- Un curriculum vitae détaillé indiquant le niveau d'étude, ainsi que les formations suivies et les emplois occupés en précisant leur durée ;
- Être titulaire d'un diplôme de niveau V ou d'une qualification équivalente, soit d'une certification inscrite au RNCS.
- Une copie lisible recto verso d'une pièce d'identité en cours de validité ;
- Un justificatif de tous les services accomplis ou des emplois occupés notés sur le curriculum vitae ;
- Une enveloppe timbrée au tarif rapide en vigueur, portant les nom, prénom et l'adresse du candidat pour l'informer du résultat de la sélection.

### **Date limite de candidature :**

Au plus tard le **8 décembre 2021 inclus** (le cachet de la poste faisant foi) et **Exclusivement** par envoi postal à l'adresse ci-dessous :

**Centre Hospitalier « Jean-Pierre CASSABEL »**  
Direction des Ressources Humaines,  
Des Affaires Médicales et de la Qualité  
**Commission de Sélection – Ouvrier principal**  
**19, Avenue Monseigneur De Langle**  
**11400 CASTELNAUDARY**

### **Sélection des candidats sur dossier :**

Une Commission de sélection composée de trois membres examinera les dossiers de candidature et retiendra des candidats qui seront invités à se présenter à une audition publique. La liste des candidats sélectionnés pour l'audition sera affichée dans les mêmes conditions que le présent avis.

Les candidats recevront :

- Soit, une convocation à un entretien avec la Commission
- Soit, une lettre leur signifiant que leur dossier n'a pu être retenu.

### **Calendrier des auditions :**

Les auditions se dérouleront en **décembre 2021**.  
(Seuls les candidats préalablement sélectionnés sur dossier seront convoqués pour l'audition)

### **Liste des candidats déclarés aptes à un recrutement :**

A l'issue de l'audition, la Commission arrête par **ordre d'aptitude** la liste des candidats qu'elle déclare apte à un recrutement, en prenant en compte notamment des critères professionnels. Cette liste peut comporter un nombre de candidats supérieur à celui des postes à pourvoir. Les candidats sont nommés dans l'ordre de la liste.  
La liste des candidats déclarés aptes demeure valable jusqu'à la date du recrutement suivant.

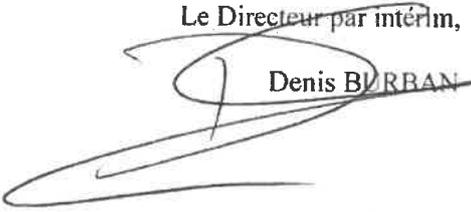
**Recrutement (nomination et affectation) :**

Après vérification des conditions requises pour l'entrée dans la Fonction Publique Hospitalière et l'avis favorable d'un médecin généraliste agréé, le candidat déclaré apte sera nommé et affecté en qualité de stagiaire de la Fonction Publique Hospitalière.

Le 7 octobre 2021,

Le Directeur par intérim,

Denis BURBAN



**DECISION N°2021-1 D'OUVERTURE D'UN RECRUTEMENT CONCOURS  
SUR TITRES  
ANIMATRICE**

- Vu la loi n° 83.634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;  
Vu la loi n° 86.33 du 9 janvier 1986 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Hospitalière ;  
Vu le décret n°2007-196 du 13 février 2007 relatifs aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadre d'emploi de la fonction publique;  
Vu le décret n° 2014-102 du 4 février 2014 portant statut particulier des animateurs de la fonction publique hospitalière ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1:**

Un recrutement sur concours sur titres en vue de la mise en stage est organisé au titre de l'année 2021 afin de pourvoir :

- 1 Animateur(e) à l'Ehpad « Le Castelou »

**ARTICLE 2 :**

Ce concours est ouvert aux candidats qui réunissent les conditions générales d'accès à la Fonction Publique :

- Posséder la nationalité française ou être ressortissant d'un Etat membre de la Communauté européenne ou d'un autre Etat membres de l'Espace économique européen autres que la France ;
- Jouir de ses droits civiques en France ou dans l'Etat dont le candidat est ressortissant
- Ne pas avoir au bulletin n°2 du casier judiciaire de mentions incompatibles avec l'exercice des fonctions, ou ne pas avoir subi une condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions pour les ressortissants d'un Etat membre de la Communauté européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen autres que la France,
- Se trouver en position régulière au regard du code du service national en France ou en position régulière au regard des obligations de service national de l'Etat dont ils sont ressortissants ;
- Remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction compte tenu des possibilités de compensation du handicap.
- Diplôme professionnel délivré dans les domaines correspondant aux missions confiées aux membres du corps concerné.

### **ARTICLE 3 :**

Déroulement du recrutement :

- 1- Sélection des candidats après examen du dossier par une Commission de Sélection
- 2- Audition des candidats par la Commission de Sélection. Seuls les candidats préalablement sélectionnés sur dossier seront convoqués.

A l'issue des auditions, la Commission arrête, par ordre d'aptitude, la liste des candidats déclarés aptes. Cette liste peut comporter un nombre de candidats supérieur à celui des postes à pourvoir. Les candidats sont nommés dans l'ordre de la liste. En cas de renoncement d'un candidat, il est fait appel au premier candidat restant sur la liste. Si un ou plusieurs postes ne figurant pas initialement dans le nombre de postes ouverts au recrutement deviennent vacants, l'autorité investie du pouvoir de nomination peut faire appel aux candidats figurant sur la liste dans l'ordre de celle-ci.

### **ARTICLE 4 :**

Le Directeur par intérim est chargé de l'exécution de la présente décision.

### **ARTICLE 5 :**

Un éventuel recours contre la présente décision devra être formé, par courrier ou par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) auprès du Tribunal Administratif de Montpellier, dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le Directeur par intérim peut être saisi d'un recours gracieux dans les mêmes délais.

Le Directeur par intérim,

Denis BURBAN



**AVIS DE RECRUTEMENT  
CONCOURS SUR TITRES  
EHPAD « Le Castelou »  
D' 1 POSTE  
ANIMATEUR  
Au titre de 2021**

*Application du décret n° 2014-102 du 4 février 2014 portant statut particulier des animateurs de la fonction publique hospitalière et décret n°2007-196 du 13 février 2007 relatifs aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadre d'emploi de la fonction publique.*

**Fonctions assurées :**

Les animateurs sont responsables de l'animation au sein de l'établissement. A ce titre, ils assurent le choix des activités adaptées aux personnes accueillies et participent à leur mise en œuvre. Ils agissent en concertation avec les équipes sociales, éducatives et soignantes.

**Conditions à remplir :**

Réunir les conditions générales d'accès à la Fonction Publique, notamment :

- Posséder la nationalité française ou être ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen ;
- Jouir de ses droits civiques en France ou dans l'Etat dont le candidat est ressortissant ;
- Ne pas avoir au bulletin n°2 du casier judiciaire des mentions incompatibles avec l'exercice des fonctions ; ou ne pas avoir subi de condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions pour les ressortissants d'un Etat membre de l'Union Européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen autres que la France ;
- Se trouver en position régulière au regard du code du service national en France ou dans l'Etat dont le candidat est ressortissant ;
- Remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction compte tenu des possibilités de compensation du handicap ;

**Formalités à accomplir :**

Le dossier de candidature établi en 4 exemplaires doit comporter **obligatoirement** :

- Une lettre de motivation indiquant le nom patronymique avec le grade de recrutement sur lequel postule le candidat ;

---

Direction des Ressources Humaines, des Affaires Médicales et de la Qualité  
EHPAD « Le Castelou » - 11400 CASTELNAUDARY  
Animateur 2021

- Un curriculum vitae détaillé indiquant le niveau d'étude, ainsi que les formations suivies et les emplois occupés en précisant leur durée ;
- Une copie des diplômes professionnel délivré dans les domaines correspondant aux missions confiées aux membres du corps concerné.
- Une copie lisible recto verso d'une pièce d'identité en cours de validité ;
- Un justificatif de tous les services accomplis ou des emplois occupés notés sur le curriculum vitae ;
- Une demande d'extrait de casier judiciaire (bulletin n° 2) sera jointe au dossier par le service de la Direction des Ressources Humaines
- Une enveloppe timbrée au tarif rapide en vigueur, portant les nom, prénom et l'adresse du candidat pour l'informer du résultat de la sélection.

**Date limite de candidature :**

Au plus tard le **08 décembre 2021** (le cachet de la poste faisant foi) et **Exclusivement** par envoi postal à l'adresse ci-dessous :

**EHPAD « Le Castelou »**  
 Direction des Ressources Humaines,  
 Des Affaires Médicales et de la Qualité  
**Commission de Sélection – Animateur**  
 10 Rue René Cassin  
 11400 CASTLENAUDARY

**Sélection des candidats sur dossier :**

Une Commission de sélection composée de trois membres examinera les dossiers de candidature et retiendra des candidats qui seront invités à se présenter à une audition publique.

La liste des candidats sélectionnés pour l'audition sera affichée dans les mêmes conditions que le présent avis.

Les candidats recevront :

- Soit, une convocation à un entretien avec la Commission
- Soit, une lettre leur signifiant que leur dossier n'a pu être retenu.

**Calendrier des auditions :**

Les auditions se dérouleront en **décembre 2021**

(Seuls les candidats préalablement sélectionnés sur dossier seront convoqués pour l'audition)

**Liste des candidats déclarés aptes à un recrutement :**

A l'issue de l'audition, la Commission arrête par **ordre d'aptitude** la liste des candidats qu'elle déclare apte à un recrutement, en prenant en compte notamment des critères professionnels. Cette liste peut comporter un nombre de candidats supérieur à celui des postes à pourvoir. Les candidats sont nommés dans l'ordre de la liste.

La liste des candidats déclarés aptes sera affichée dans les mêmes conditions que le présent avis.

**Recrutement (nomination et affectation) :**

Après vérification des conditions requises pour l'entrée dans la Fonction Publique Hospitalière et l'avis favorable d'un médecin généraliste agréé, le candidat déclaré apte sera nommé et affecté en qualité de stagiaire de la Fonction Publique Hospitalière.

Direction des Ressources Humaines, des Affaires Médicales et de la Qualité  
 EHPAD « Le Castelou » - 11400 CASTELNAUDARY  
 Animateur 2021

CENTRE HOSPITALIER  
 DE CASTELNAUDARY  
 Le Directeur  
 p.f.  
 de 07/10/2021

Castelnaudary, le 7 octobre 2021

**DECISION N°2021-2 D'OUVERTURE D'UN RECRUTEMENT CONCOURS  
SUR TITRES  
Aide-soignant**

- Vu la loi n° 83.634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;  
Vu la loi n° 86.33 du 9 janvier 1986 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Hospitalière ;  
Vu le décret n° 2016-636 du 19 mai 2016, modifié, relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de la catégorie C de la fonction publique hospitalière et divers décrets portant statuts particuliers de personnels de la catégorie C de la fonction publique hospitalière ;  
Vu le décret n° 2021-1257 du 29 septembre 2021 portant statut particulier du corps des aides-soignants et des auxiliaires de puériculture de la fonction publique hospitalière.

**DECIDE**

**ARTICLE 1:**

Un recrutement sur concours sur titres en vue de la mise en stage est organisé au titre de l'année 2021 afin de pourvoir :

- 1 Aide-soignant(e) à l'Ehpad « Le Castelou »

**ARTICLE 2 :**

Ce concours est ouvert aux candidats qui réunissent les conditions générales d'accès à la Fonction Publique :

- Posséder la nationalité française ou être ressortissant d'un Etat membre de la Communauté européenne ou d'un autre Etat membres de l'Espace économique européen autres que la France ;
- Jouir de ses droits civiques en France ou dans l'Etat dont le candidat est ressortissant
- Ne pas avoir au bulletin n°2 du casier judiciaire de mentions incompatibles avec l'exercice des fonctions, ou ne pas avoir subi une condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions pour les ressortissants d'un Etat membre de la Communauté européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen autres que la France,
- Se trouver en position régulière au regard du code du service national en France ou en position régulière au regard des obligations de service national de l'Etat dont ils sont ressortissants ;
- Remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction compte tenu des possibilités de compensation du handicap.
- Diplôme professionnel délivré dans les domaines correspondant aux missions confiées aux membres du corps concerné.

### **ARTICLE 3 :**

Déroulement du recrutement :

- 1- Sélection des candidats après examen du dossier par une Commission de Sélection
- 2- Audition des candidats par la Commission de Sélection. Seuls les candidats préalablement sélectionnés sur dossier seront convoqués.

A l'issue des auditions, la Commission arrête, par ordre d'aptitude, la liste des candidats déclarés aptes. Cette liste peut comporter un nombre de candidats supérieur à celui des postes à pourvoir. Les candidats sont nommés dans l'ordre de la liste. En cas de renoncement d'un candidat, il est fait appel au premier candidat restant sur la liste. Si un ou plusieurs postes ne figurant pas initialement dans le nombre de postes ouverts au recrutement deviennent vacants, l'autorité investie du pouvoir de nomination peut faire appel aux candidats figurant sur la liste dans l'ordre de celle-ci. La liste des candidats déclarés aptes demeure valable jusqu'à la date d'ouverture du recrutement suivant.

### **ARTICLE 4 :**

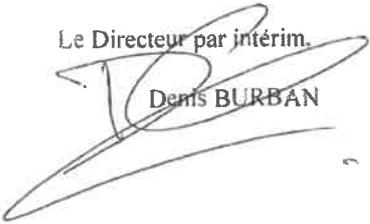
Le Directeur par intérim est chargé de l'exécution de la présente décision.

### **ARTICLE 5 :**

Un éventuel recours contre la présente décision devra être formé, par courrier ou par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) auprès du Tribunal Administratif de Montpellier, dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le Directeur par intérim peut être saisi d'un recours gracieux dans les mêmes délais.

Le Directeur par intérim.

Denis BURBAN



## AVIS DE RECRUTEMENT CONCOURS SUR TITRES EHPAD « Le Castelou »

### D' 1 POSTE AIDE SOIGNANT(E) Au titre de 2021

*Application du décret n° 2016-636 du 19 mai 2016, modifié, relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de la catégorie C de la fonction publique hospitalière et divers décrets portant statuts particuliers de personnels de la catégorie C de la fonction publique hospitalière et décret n° 2021-1257 du 29 septembre 2021 portant statut particulier du corps des aides-soignants et des auxiliaires de puériculture de la fonction publique hospitalière.*

#### Fonctions assurées :

Les aides-soignants collaborent à la distribution des soins infirmiers dans les conditions définies à l'article R.4311-4 du Code de la santé publique. Ils peuvent en outre être chargés du service des personnes décédées, de l'accueil des familles en chambre mortuaire et de la préparation des activités sur le corps des personnes décédées.

Ils peuvent exercer la fonction d'assistant de soins en gériatrie après avoir suivi une formation spécifique.

#### Conditions à remplir :

Réunir les conditions générales d'accès à la Fonction Publique, notamment :

- Posséder la nationalité française ou être ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen ;
- Jouir de ses droits civiques en France ou dans l'Etat dont le candidat est ressortissant ;
- Ne pas avoir au bulletin n°2 du casier judiciaire des mentions incompatibles avec l'exercice des fonctions ; ou ne pas avoir subi de condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions pour les ressortissants d'un Etat membre de l'Union Européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen autres que la France ;
- Se trouver en position régulière au regard du code du service national en France ou dans l'Etat dont le candidat est ressortissant ;
- Remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction compte tenu des possibilités de compensation du handicap ;

**Liste des candidats déclarés aptes à un recrutement :**

A l'issue de l'audition, la Commission arrête par **ordre d'aptitude** la liste des candidats qu'elle déclare apte à un recrutement, en prenant en compte notamment des critères professionnels. Cette liste peut comporter un nombre de candidats supérieur à celui des postes à pourvoir. Les candidats sont nommés dans l'ordre de la liste.

La liste des candidats déclarés aptes sera affichée dans les mêmes conditions que le présent avis.

La liste des candidats déclarés aptes demeure valable jusqu'à la date du recrutement suivant.

**Recrutement (nomination et affectation) :**

Après vérification des conditions requises pour l'entrée dans la Fonction Publique Hospitalière et l'avis favorable d'un médecin généraliste agréé, le candidat déclaré apte sera nommé et affecté en qualité de stagiaire de la Fonction Publique Hospitalière.

Le 7 octobre 2021,

Le Directeur par intérim,

Denis BURBAN



Castelnaudary, le 7 octobre 2021

**DECISION N°2021-3 D'OUVERTURE D'UN RECRUTEMENT CONCOURS  
SUR TITRES EN QUALITE DE STAGIAIRE  
OUVRIER PRINCIPAL**

- Vu ensemble la loi n° 83.634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 86.33 du 9 janvier 1986 portant dispositions relatives à la Fonction Publique Hospitalière,
- Vu le Décret n°2016-1705 du 12 décembre 2016 portant statuts particuliers des personnels de la filière ouvrière et technique de la catégorie C de la Fonction Publique Hospitalière
- Vu le Décret n°2016-636 du 19 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la Fonction Publique Hospitalière,

**DECIDE :**

**ARTICLE 1 :**

Un recrutement sur concours sur titres en vue de la mise en stage est organisé au titre de l'année 2021 afin de pourvoir :

- 1 poste d'ouvrier principal (EHPAD « Le Castelou »)

**ARTICLE 2 :**

Ce concours est ouvert aux candidats qui réunissent les conditions générales d'accès à la Fonction Publique :

- Posséder la nationalité française ou être ressortissant d'un Etat membre de la Communauté européenne ou d'un autre Etat membres de l'Espace économique européen autres que la France ;
- Jouir de ses droits civiques en France ou dans l'Etat dont le candidat est ressortissant
- Ne pas avoir au bulletin n°2 du casier judiciaire de mentions incompatibles avec l'exercice des fonctions, ou ne pas avoir subi une condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions pour les ressortissants d'un Etat membre de la Communauté européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen autres que la France,
- Se trouver en position régulière au regard du code du service national en France ou en position régulière au regard des obligations de service national de l'Etat dont ils sont ressortissants ;
- Remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction compte tenu des possibilités de compensation du handicap.
- Être titulaire d'un diplôme de niveau V ou d'une qualification équivalente, soit d'une certification inscrite au RNCS.

**ARTICLE 3 :**

Déroulement du recrutement :

- 1- Sélection des candidats après examen du dossier par une Commission de Sélection
- 2- Audition des candidats par la Commission de Sélection. Seuls les candidats préalablement sélectionnés sur dossier seront convoqués.

A l'issue des auditions, la Commission arrête, par ordre d'aptitude, la liste des candidats déclarés aptes. Cette liste peut comporter un nombre de candidats supérieur à celui des postes à pourvoir. Les candidats sont nommés dans l'ordre de la liste. En cas de renoncement d'un candidat, il est fait appel au premier candidat restant sur la liste. Si un ou plusieurs postes ne figurant pas initialement dans le nombre de postes ouverts au recrutement deviennent vacants, l'autorité investie du pouvoir de nomination peut faire appel aux candidats figurant sur la liste dans l'ordre de celle-ci.

**ARTICLE 4 :**

Le Directeur par intérim est chargé de l'exécution de la présente décision.

**ARTICLE 5 :**

Un éventuel recours contre la présente décision devra être formé, par courrier ou par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) auprès du Tribunal Administratif de Montpellier, dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le Directeur par intérim peut être saisi d'un recours gracieux dans les mêmes délais.

Le Directeur par intérim,

Denis BURBAN

## AVIS DE RECRUTEMENT CONCOURS SUR TITRES EHPAD « Le Castelou »

### D'1 POSTE

### OUVRIER PRINCIPAL DE DEUXIEME CLASSE Au titre de 2021

*Application du Décret n°2016-1705 du 12 décembre 2016 portant statuts particuliers des personnels de la filière ouvrière et technique de la catégorie C de la Fonction Publique Hospitalière*

#### Fonctions assurées :

Les ouvriers accomplissent des tâches techniques nécessitant une qualification professionnelle correspondant à un diplôme de niveau V ou équivalent.

Ils peuvent assurer la conduite de véhicules et/ou participer au dispositif de sécurité et d'incendie, assurer la conduite d'engins de traction et être chargés de toute mission entrant le champ de compétences des services logistiques.

#### Conditions à remplir :

Réunir les conditions générales d'accès à la Fonction Publique, notamment :

- Posséder la nationalité française ou être ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen ;
- Jouir de ses droits civiques en France ou dans l'Etat dont le candidat est ressortissant ;
- Ne pas avoir au bulletin n°2 du casier judiciaire des mentions incompatibles avec l'exercice des fonctions ; ou ne pas avoir subi de condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions pour les ressortissants d'un Etat membre de l'Union Européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen autres que la France ;
- Se trouver en position régulière au regard du code du service national en France ou dans l'Etat dont le candidat est ressortissant ;
- Remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction compte tenu des possibilités de compensation du handicap ;

### **Formalités à accomplir :**

Le dossier de candidature établi en **4 exemplaires** doit comporter **obligatoirement** :

- Une lettre de motivation indiquant le grade de recrutement sur lequel postule le candidat ;
- Un curriculum vitae détaillé indiquant le niveau d'étude, ainsi que les formations suivies et les emplois occupés en précisant leur durée ;
- Être titulaire d'un diplôme de niveau V ou d'une qualification équivalente, soit d'une certification inscrite au RNCS.
- Une copie lisible recto verso d'une pièce d'identité en cours de validité ;
- Un justificatif de tous les services accomplis ou des emplois occupés notés sur le curriculum vitae ;
- Une enveloppe timbrée au tarif rapide en vigueur, portant les nom, prénom et l'adresse du candidat pour l'informer du résultat de la sélection.

### **Date limite de candidature :**

Au plus tard le **8 décembre 2021 inclus** (le cachet de la poste faisant foi) et **Exclusivement** par envoi postal à l'adresse ci-dessous :

**EHPAD « Le Castelou »**  
Direction des Ressources Humaines,  
Des Affaires Médicales et de la Qualité  
**Commission de Sélection – Ouvrier principal**  
10 Rue René Cassin  
11400 CASTELNAUDARY

### **Sélection des candidats sur dossier :**

Une Commission de sélection composée de trois membres examinera les dossiers de candidature et retiendra des candidats qui seront invités à se présenter à une audition publique. La liste des candidats sélectionnés pour l'audition sera affichée dans les mêmes conditions que le présent avis.

Les candidats recevront :

- Soit, une convocation à un entretien avec la Commission
- Soit, une lettre leur signifiant que leur dossier n'a pu être retenu.

### **Calendrier des auditions :**

Les auditions se dérouleront en **décembre 2021**.  
(Seuls les candidats préalablement sélectionnés sur dossier seront convoqués pour l'audition)

### **Liste des candidats déclarés aptes à un recrutement :**

A l'issue de l'audition, la Commission arrête par **ordre d'aptitude** la liste des candidats qu'elle déclare apte à un recrutement, en prenant en compte notamment des critères professionnels. Cette liste peut comporter un nombre de candidats supérieur à celui des postes à pourvoir. Les candidats sont nommés dans l'ordre de la liste.

La liste des candidats déclarés aptes sera affichée dans les mêmes conditions que le présent avis.

**Recrutement (nomination et affectation) :**

Après vérification des conditions requises pour l'entrée dans la Fonction Publique Hospitalière et l'avis favorable d'un médecin généraliste agréé, le candidat déclaré apte sera nommé et affecté en qualité de stagiaire de la Fonction Publique Hospitalière.

Le 7 octobre 2021,

Le Directeur par intérim,

Denis BURBAN

Castelnaudary, le 7 octobre 2021

**DECISION N°2021-4 D'OUVERTURE D'UN RECRUTEMENT CONCOURS  
SUR TITRES  
Infirmier en soins généraux et spécialisés**

- Vu la loi n° 83.634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;  
Vu la loi n° 86.33 du 9 janvier 1986 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Hospitalière ;  
Vu le décret n°2010-1139 du 29 septembre 2010, modifié, portant statut particulier du corps des infirmiers en soins généraux et spécialisés de la fonction publique hospitalière ;  
Vu le décret n° 2021-1256 du 29 septembre 2021 revalorisant le déroulement de carrière des corps paramédicaux de la catégorie A de la fonction publique hospitalière

**DECIDE**

**ARTICLE 1:**

Un recrutement sur concours sur titres en vue de la mise en stage est organisé au titre de l'année 2021 afin de pourvoir :

- 1 poste IDE à l'Ehpad « Le Castelou »

**ARTICLE 2 :**

Ce concours est ouvert aux candidats qui réunissent les conditions générales d'accès à la Fonction Publique :

- Posséder la nationalité française ou être ressortissant d'un Etat membre de la Communauté européenne ou d'un autre Etat membres de l'Espace économique européen autres que la France ;
- Jouir de ses droits civiques en France ou dans l'Etat dont le candidat est ressortissant
- Ne pas avoir au bulletin n°2 du casier judiciaire de mentions incompatibles avec l'exercice des fonctions, ou ne pas avoir subi une condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions pour les ressortissants d'un Etat membre de la Communauté européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen autres que la France,
- Se trouver en position régulière au regard du code du service national en France ou en position régulière au regard des obligations de service national de l'Etat dont ils sont ressortissants ;
- Remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction compte tenu des possibilités de compensation du handicap.
- Diplôme professionnel délivré dans les domaines correspondant aux missions confiées aux membres du corps concerné.
- Inscription à l'Ordre des Infirmier(e)s,

### **ARTICLE 3 :**

Déroulement du recrutement :

- 1- Sélection des candidats après examen du dossier par une Commission de Sélection
- 2- Audition des candidats par la Commission de Sélection. Seuls les candidats préalablement sélectionnés sur dossier seront convoqués.

A l'issue des auditions, la Commission arrête, par ordre d'aptitude, la liste des candidats déclarés aptes. Cette liste peut comporter un nombre de candidats supérieur à celui des postes à pourvoir. Les candidats sont nommés dans l'ordre de la liste. En cas de renoncement d'un candidat, il est fait appel au premier candidat restant sur la liste. Si un ou plusieurs postes ne figurant pas initialement dans le nombre de postes ouverts au recrutement deviennent vacants, l'autorité investie du pouvoir de nomination peut faire appel aux candidats figurant sur la liste dans l'ordre de celle-ci. La liste des candidats déclarés aptes demeure valable jusqu'à la date d'ouverture du recrutement suivant.

### **ARTICLE 4 :**

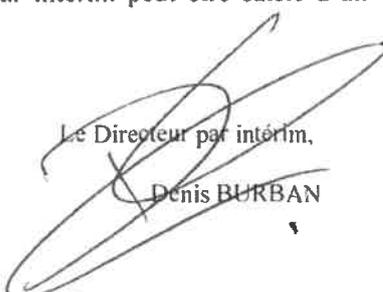
Le Directeur par intérim est chargé de l'exécution de la présente décision.

### **ARTICLE 5 :**

Un éventuel recours contre la présente décision devra être formé, par courrier ou par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) auprès du Tribunal Administratif de Montpellier, dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le Directeur par intérim peut être saisi d'un recours gracieux dans les mêmes délais.

Le Directeur par intérim,

Denis BURBAN



## AVIS DE RECRUTEMENT CONCOURS SUR TITRES EHPAD LE CASTELOU

### D'1 POSTE

### D'INFIRMIER EN SOINS GENERAUX ET SPECIALISES Au titre de 2021

*Application du décret n°2010-1139 du 29 septembre 2010, modifié, portant statut particulier du corps des infirmiers en soins généraux et spécialisés de la fonction publique hospitalière et le décret n° 2021-1256 du 29 septembre 2021 revalorisant le déroulement de carrière des corps paramédicaux de la catégorie A de la fonction publique hospitalière.*

#### Fonctions assurées :

L'exercice de la profession d'infirmier ou d'infirmière comporte l'analyse, l'organisation, la réalisation de soins infirmiers et leur évaluation, la contribution au recueil de données cliniques et épidémiologiques et la participation à des actions de prévention, de dépistage, de formation et d'éducation à la santé.

#### Conditions à remplir :

Réunir les conditions générales d'accès à la Fonction Publique, notamment :

- Posséder la nationalité française ou être ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen ;
- Jouir de ses droits civiques en France ou dans l'Etat dont le candidat est ressortissant ;
- Ne pas avoir au bulletin n°2 du casier judiciaire des mentions incompatibles avec l'exercice des fonctions ; ou ne pas avoir subi de condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions pour les ressortissants d'un Etat membre de l'Union Européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen autres que la France ;
- Se trouver en position régulière au regard du code du service national en France ou dans l'Etat dont le candidat est ressortissant ;
- Remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction compte tenu des possibilités de compensation du handicap ;

### **Formalités à accomplir :**

Le dossier de candidature établi en **4 exemplaires** doit comporter **obligatoirement** :

- Une lettre de motivation indiquant le nom patronymique avec le grade de recrutement sur lequel postule le candidat ;
- Un curriculum vitae détaillé indiquant le niveau d'étude, ainsi que les formations suivies et les emplois occupés en précisant leur durée ;
- Une copie des diplômes professionnel délivré dans les domaines correspondant aux missions confiées aux membres du corps concerné.
- Une copie lisible recto verso d'une pièce d'identité en cours de validité ;
- Un justificatif de tous les services accomplis ou des emplois occupés notés sur le curriculum vitae ;
- Inscription à l'Ordre des Infirmier(e)s,
- Une demande d'extrait de casier judiciaire (bulletin n° 2) sera jointe au dossier par le service de la Direction des Ressources Humaines
- Une enveloppe timbrée au tarif rapide en vigueur, portant les nom, prénom et l'adresse du candidat pour l'informer du résultat de la sélection.

### **Date limite de candidature :**

Au plus tard le **8 décembre 2021** (le cachet de la poste faisant foi) et **Exclusivement** par envoi postal à l'adresse ci-dessous :

**Ehpad « Le Castelou »**  
Direction des Ressources Humaines,  
Des Affaires Médicales et de la Qualité  
**Commission de Sélection – IDE**  
**10 Rue René Cassin**  
**11400 CASTELNAUDARY**

### **Sélection des candidats sur dossier :**

Une Commission de sélection composée de trois membres examinera les dossiers de candidature et retiendra des candidats qui seront invités à se présenter à une audition publique.  
La liste des candidats sélectionnés pour l'audition sera affichée dans les mêmes conditions que le présent avis.

Les candidats recevront :

- Soit, une convocation à un entretien avec la Commission
- Soit, une lettre leur signifiant que leur dossier n'a pu être retenu.

### **Calendrier des auditions :**

Les auditions se dérouleront en **décembre 2021**  
(Seuls les candidats préalablement sélectionnés sur dossier seront convoqués pour l'audition)

### **Liste des candidats déclarés aptes à un recrutement :**

A l'issue de l'audition, la Commission arrête par **ordre d'aptitude** la liste des candidats qu'elle déclare apte à un recrutement, en prenant en compte notamment des critères professionnels. Cette liste peut comporter un nombre de candidats supérieur à celui des postes à pourvoir. Les candidats sont nommés dans l'ordre de la liste.

---

Direction des Ressources Humaines, des Affaires Médicales et de la Qualité  
EHPAD LE CASTELOU – 11400 Castelnaudary  
Infirmier en soins généraux et spécialisés 2021

La liste des candidats déclarés aptes sera affichée dans les mêmes conditions que le présent avis.  
La liste des candidats déclarés aptes demeure valable jusqu'à la date du recrutement suivant.

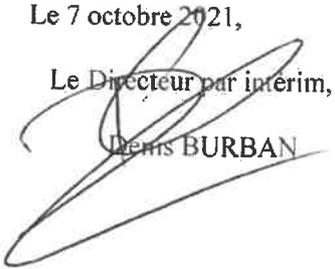
**Recrutement (nomination et affectation) :**

Après vérification des conditions requises pour l'entrée dans la Fonction Publique Hospitalière et l'avis favorable d'un médecin généraliste agréé, le candidat déclaré apte sera nommé et affecté en qualité de stagiaire de la Fonction Publique Hospitalière.

Le 7 octobre 2021,

Le Directeur par intérim,

Denis BURBAN



Castelnaudary, le 7 octobre 2021

**DECISION N°2021-6 D'OUVERTURE D'UN RECRUTEMENT SANS  
CONCOURS EN QUALITE DE STAGIAIRE  
D'AGENT DE SERVICE HOSPITALIER**

- Vu ensemble la loi n° 83.634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 86.33 du 9 janvier 1986 portant dispositions relatives à la Fonction Publique Hospitalière,
- Vu le décret n° 2016-1704 du 12 Décembre 2016 portant statuts particuliers des corps des personnels administratifs de la catégorie C de la Fonction Publique Hospitalière,
- Vu le Décret n°2016-636 du 19 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la Fonction Publique Hospitalière,

**DECIDE :**

**ARTICLE 1 :**

Un recrutement sans concours en vue de la mise en stage est organisé au titre de l'année 2021 afin de pourvoir :

- 2 postes d'Agent de Service Hospitalier (EHPAD « Le Castelou »)

**ARTICLE 2 :**

Ce concours est ouvert aux candidats qui réunissent les conditions générales d'accès à la Fonction Publique :

- Posséder la nationalité française ou être ressortissant d'un Etat membre de la Communauté européenne ou d'un autre Etat membres de l'Espace économique européen autres que la France ;
- Jouir de ses droits civiques en France ou dans l'Etat dont le candidat est ressortissant
- Ne pas avoir au bulletin n°2 du casier judiciaire de mentions incompatibles avec l'exercice des fonctions, ou ne pas avoir subi une condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions pour les ressortissants d'un Etat membre de la Communauté européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen autres que la France,
- Se trouver en position régulière au regard du code du service national en France ou en position régulière au regard des obligations de service national de l'Etat dont ils sont ressortissants ;
- Remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction compte tenu des possibilités de compensation du handicap.

Aucune condition de titre ou de diplôme n'est exigée.

### ARTICLE 3 :

Déroulement du recrutement :

- 1- Sélection des candidats après examen du dossier par une Commission de Sélection
- 2- Audition des candidats par la Commission de Sélection. Seuls les candidats préalablement sélectionnés sur dossier seront convoqués.

A l'issue des auditions, la Commission arrête, par ordre d'aptitude, la liste des candidats déclarés aptes. Cette liste peut comporter un nombre de candidats supérieur à celui des postes à pourvoir. Les candidats sont nommés dans l'ordre de la liste. En cas de renoncement d'un candidat, il est fait appel au premier candidat restant sur la liste. Si un ou plusieurs postes ne figurant pas initialement dans le nombre de postes ouverts au recrutement deviennent vacants, l'autorité investie du pouvoir de nomination peut faire appel aux candidats figurant sur la liste dans l'ordre de celle-ci. La liste des candidats déclarés aptes demeure valable jusqu'à la date d'ouverture du recrutement suivant.

### ARTICLE 4 :

Le Directeur par intérim est chargé de l'exécution de la présente décision.

### ARTICLE 5 :

Un éventuel recours contre la présente décision devra être formé, par courrier ou par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) auprès du Tribunal Administratif de Montpellier, dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le Directeur par intérim peut être saisi d'un recours gracieux dans les mêmes délais.

Le Directeur par Interim,

Denis BURBAN



## **AVIS DE RECRUTEMENT SANS CONCOURS EHPAD « Le Castelou »**

### **DE 2 POSTES**

### **D'AGENTS DES SERVICES HOSPITALIERS QUALIFIES DE CLASSE NORMALE ECHELLE C1 Au titre de 2021**

*Application du Décret n°2007-1188 du 03 août 2007 modifié portant statut particulier du corps des aides-soignants et des agents des services hospitaliers qualifiés de la fonction publique hospitalière*

#### **Fonctions assurées :**

Les agents des services hospitaliers qualifiés sont chargés de l'entretien et de l'hygiène des locaux de soins et participent aux tâches permettant le confort des malades. Ils effectuent également les travaux que nécessitent la prophylaxie des maladies contagieuses et assurent, à ce titre, la désinfection des locaux, des vêtements et du matériel et concourent au maintien de l'hygiène hospitalière.

#### **Conditions à remplir :**

Réunir les conditions générales d'accès à la Fonction Publique, notamment :

- Posséder la nationalité française ou être ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen ;
- Jouir de ses droits civiques en France ou dans l'Etat dont le candidat est ressortissant ;
- Ne pas avoir au bulletin n°2 du casier judiciaire des mentions incompatibles avec l'exercice des fonctions ; ou ne pas avoir subi de condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions pour les ressortissants d'un Etat membre de l'Union Européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen autres que la France ;
- Se trouver en position régulière au regard du code du service national en France ou dans l'Etat dont le candidat est ressortissant ;
- Remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction compte tenu des possibilités de compensation du handicap ;

**N.B.** : aucune condition de titres ou de diplômes n'est exigée.

#### **Formalités à accomplir :**

Le dossier de candidature établi en **4 exemplaires** doit comporter **obligatoirement** :

---

Direction des Ressources Humaines, des Affaires Médicales et de la Qualité  
EHPAD « Le Castelou » - 11400 Castelnaudary  
Agent des Services Hospitaliers Qualifiés - 2021

- Une lettre de motivation indiquant le grade de recrutement sur lequel postule le candidat **et le souhait du service d'affection** ;
- Un curriculum vitae détaillé indiquant le niveau d'étude, ainsi que les formations suivies et les emplois occupés en précisant leur durée ;
- Une copie des diplômes ou titres éventuellement obtenus ;
- Une copie lisible recto verso d'une pièce d'identité en cours de validité ;
- Un justificatif de tous les services accomplis ou des emplois occupés notés sur le curriculum vitae ;
- Une enveloppe timbrée au tarif rapide en vigueur, portant les nom, prénom et l'adresse du candidat pour l'informer du résultat de la sélection.

**Date limite de candidature :**

Au plus tard le **08 décembre 2021 inclus** (le cachet de la poste faisant foi) et **Exclusivement** par envoi postal à l'adresse ci-dessous :

**EHPAD « Le Castelou »**  
 Direction des Ressources Humaines,  
 Des Affaires Médicales et de la Qualité  
**Commission de Sélection – Agent des Services Hospitaliers**  
 10 Rue René Cassin  
 11400 CASTELNAUDARY

**Sélection des candidats sur dossier :**

Une Commission de sélection composée de trois membres examinera les dossiers de candidature et retiendra des candidats qui seront invités à se présenter à une audition publique. La liste des candidats sélectionnés pour l'audition sera affichée dans les mêmes conditions que le présent avis.

Les candidats recevront :

- Soit, une convocation à un entretien avec la Commission
- Soit, une lettre leur signifiant que leur dossier n'a pu être retenu.

**Calendrier des auditions :**

Les auditions se dérouleront en **décembre 2021**.  
 (Seuls les candidats préalablement sélectionnés sur dossier seront convoqués pour l'audition)

**Liste des candidats déclarés aptes à un recrutement :**

A l'issue de l'audition, la Commission arrête par **ordre d'aptitude** la liste des candidats qu'elle déclare apte à un recrutement, en prenant en compte notamment des critères professionnels. Cette liste peut comporter un nombre de candidats supérieur à celui des postes à pourvoir. Les candidats sont nommés dans l'ordre de la liste.

La liste des candidats déclarés aptes sera affichée dans les mêmes conditions que le présent avis.

La liste des candidats déclarés aptes demeure valable jusqu'à la date du recrutement suivant.

**Recrutement (nomination et affectation) :**

Après vérification des conditions requises pour l'entrée dans la Fonction Publique Hospitalière et l'avis favorable d'un médecin généraliste agréé, les candidats déclarés aptes sont nommés et affectés par le Directeur des Ressources Humaines, des Affaires Médicales et de la Qualité, en qualité de stagiaires de la Fonction Publique Hospitalière.

Les nominations interviendront dans le respect de l'ordre d'aptitude au fur et à mesure de la vacance des emplois ouverts à recrutement par le présent avis.

Le 7 octobre 2021,

Le Directeur par intérim,

Denis BURBAN





Castelnaudary, le 7 octobre 2021

**DECISION N°2021-1 D'OUVERTURE D'UN RECRUTEMENT SANS  
CONCOURS EN QUALITE DE STAGIAIRE  
D'ADJOINT ADMINISTRATIF ET AGENT DE SERVICE HOSPITALIER**

- Vu ensemble la loi n° 83.634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 86.33 du 9 janvier 1986 portant dispositions relatives à la Fonction Publique Hospitalière,
- Vu le décret n° 2016-1704 du 12 Décembre 2016 portant statuts particuliers des corps des personnels administratifs de la catégorie C de la Fonction Publique Hospitalière,
- Vu le décret n° 2016-1704 du 12 Décembre 2016 portant statuts particuliers des corps des personnels administratifs de la catégorie C de la Fonction Publique Hospitalière,
- Vu le Décret n°2016-636 du 19 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la Fonction Publique Hospitalière,

**DECIDE :**

**ARTICLE 1 :**

Un recrutement sans concours en vue de la mise en stage est organisé au titre de l'année 2021 afin de pourvoir :

- 1 poste d'Adjoint Administratif Hospitalier (EHPAD « Las FOUNTETOS »)
- 2 postes d'Agent de Service Hospitalier (EHPAD « Las FOUNTETOS »)

**ARTICLE 2 :**

Ce concours est ouvert aux candidats qui réunissent les conditions générales d'accès à la Fonction Publique :

- Posséder la nationalité française ou être ressortissant d'un Etat membre de la Communauté européenne ou d'un autre Etat membres de l'Espace économique européen autres que la France ;
- Jouir de ses droits civiques en France ou dans l'Etat dont le candidat est ressortissant
- Ne pas avoir au bulletin n°2 du casier judiciaire de mentions incompatibles avec l'exercice des fonctions, ou ne pas avoir subi une condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions pour les ressortissants d'un Etat membre de la Communauté européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen autres que la France,
- Se trouver en position régulière au regard du code du service national en France ou en position régulière au regard des obligations de service national de l'Etat dont ils sont ressortissants ;

- Remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction compte tenu des possibilités de compensation du handicap.

Aucune condition de titre ou de diplôme n'est exigée.

ARTICLE 3 :

Déroulement du recrutement :

- 1- Sélection des candidats après examen du dossier par une Commission de Sélection
- 2- Audition des candidats par la Commission de Sélection. Seuls les candidats préalablement sélectionnés sur dossier seront convoqués.

A l'issue des auditions, la Commission arrête, par ordre d'aptitude, la liste des candidats déclarés aptes. Cette liste peut comporter un nombre de candidats supérieur à celui des postes à pourvoir. Les candidats sont nommés dans l'ordre de la liste. En cas de renoncement d'un candidat, il est fait appel au premier candidat restant sur la liste. Si un ou plusieurs postes ne figurant pas initialement dans le nombre de postes ouverts au recrutement deviennent vacants, l'autorité investie du pouvoir de nomination peut faire appel aux candidats figurant sur la liste dans l'ordre de celle-ci.

ARTICLE 4 :

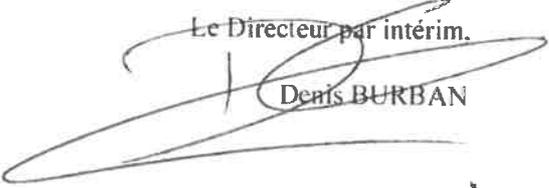
Le Directeur par intérim est chargé de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 5 :

Un éventuel recours contre la présente décision devra être formé, par courrier ou par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) auprès du Tribunal Administratif de Montpellier, dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le Directeur par intérim peut être saisi d'un recours gracieux dans les mêmes délais.

Le Directeur par intérim.

Denis BURBAN



## AVIS DE RECRUTEMENT SANS CONCOURS EHPAD « Las Fountetos »

### DE 2 POSTES

### D'AGENTS DES SERVICES HOSPITALIERS QUALIFIES DE CLASSE NORMALE ECHELLE C1 Au titre de 2021

*Application du Décret n°2007-1188 du 03 août 2007 modifié portant statut particulier du corps des aides-soignants et des agents des services hospitaliers qualifiés de la fonction publique hospitalière*

#### Fonctions assurées :

Les agents des services hospitaliers qualifiés sont chargés de l'entretien et de l'hygiène des locaux de soins et participent aux tâches permettant le confort des malades. Ils effectuent également les travaux que nécessitent la prophylaxie des maladies contagieuses et assurent, à ce titre, la désinfection des locaux, des vêtements et du matériel et concourent au maintien de l'hygiène hospitalière.

#### Conditions à remplir :

Réunir les conditions générales d'accès à la Fonction Publique, notamment :

- Posséder la nationalité française ou être ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen ;
- Jouir de ses droits civiques en France ou dans l'Etat dont le candidat est ressortissant ;
- Ne pas avoir au bulletin n°2 du casier judiciaire des mentions incompatibles avec l'exercice des fonctions ; ou ne pas avoir subi de condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions pour les ressortissants d'un Etat membre de l'Union Européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen autres que la France ;
- Se trouver en position régulière au regard du code du service national en France ou dans l'Etat dont le candidat est ressortissant ;
- Remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction compte tenu des possibilités de compensation du handicap ;

N.B. : aucune condition de titres ou de diplômes n'est exigée.

#### Formalités à accomplir :

Le dossier de candidature établi en **4 exemplaires** doit comporter **obligatoirement** :

- Une lettre de motivation indiquant le grade de recrutement sur lequel postule le candidat **et le souhait du service d'affection** ;
- Un curriculum vitae détaillé indiquant le niveau d'étude, ainsi que les formations suivies et les emplois occupés en précisant leur durée ;
- Une copie des diplômes ou titres éventuellement obtenus ;
- Une copie lisible recto verso d'une pièce d'identité en cours de validité ;
- Un justificatif de tous les services accomplis ou des emplois occupés notés sur le curriculum vitae ;
- Une enveloppe timbrée au tarif rapide en vigueur, portant les nom, prénom et l'adresse du candidat pour l'informer du résultat de la sélection.

**Date limite de candidature :**

Au plus tard le **8 décembre 2021 inclus** (le cachet de la poste faisant foi) et **Exclusivement** par envoi postal à l'adresse ci-dessous :

**EHPAD « Las FOUNTETOS »**  
 Direction des Ressources Humaines,  
 Des Affaires Médicales et de la Qualité  
**Commission de Sélection – Agent des Services Hospitaliers**  
**Rue Bernard Marti**  
**11310 SAISSAC**

**Sélection des candidats sur dossier :**

Une Commission de sélection composée de trois membres examinera les dossiers de candidature et retiendra des candidats qui seront invités à se présenter à une audition publique.

La liste des candidats sélectionnés pour l'audition sera affichée dans les mêmes conditions que le présent avis.

Les candidats recevront :

- Soit, une convocation à un entretien avec la Commission
- Soit, une lettre leur signifiant que leur dossier n'a pu être retenu.

**Calendrier des auditions :**

Les auditions se dérouleront en **décembre 2021**.

(Seuls les candidats préalablement sélectionnés sur dossier seront convoqués pour l'audition)

**Liste des candidats déclarés aptes à un recrutement :**

A l'issue de l'audition, la Commission arrête par **ordre d'aptitude** la liste des candidats qu'elle déclare apte à un recrutement, en prenant en compte notamment des critères professionnels. Cette liste peut comporter un nombre de candidats supérieur à celui des postes à pourvoir. Les candidats sont nommés dans l'ordre de la liste.

La liste des candidats déclarés aptes sera affichée dans les mêmes conditions que le présent avis.

La liste des candidats déclarés aptes demeure valable jusqu'à la date du recrutement suivant.

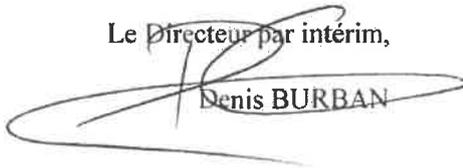
**Recrutement (nomination et affectation) :**

Après vérification des conditions requises pour l'entrée dans la Fonction Publique Hospitalière et l'avis favorable d'un médecin généraliste agréé, les candidats déclarés aptes sont nommés et affectés par le Directeur des Ressources Humaines, des Affaires Médicales et de la Qualité, en qualité de stagiaires de la Fonction Publique Hospitalière.

Les nominations interviendront dans le respect de l'ordre d'aptitude au fur et à mesure de la vacance des emplois ouverts à recrutement par le présent avis.

Le 7 octobre 2021,

Le Directeur par intérim,

  
Denis BURBAN

## AVIS DE RECRUTEMENT SANS CONCOURS EHPAD « Las Fountetos »

### D'1 POSTE

#### ADJOINT ADMINISTRATIF Au titre de 2021

*Application du décret n° 2016-1704 du 12 Décembre 2016 portant statuts particuliers des corps des personnels administratifs de la catégorie C de la Fonction Publique Hospitalière*

#### Fonctions assurées :

L'adjoint administratif est chargé de tâches administratives d'exécution comportant la connaissance et l'application de dispositions législatives ou réglementaires.  
Ils peuvent également être chargés de fonctions d'accueil et de secrétariat et être affectés à l'utilisation des matériels de communication.

#### Conditions à remplir :

Réunir les conditions générales d'accès à la Fonction Publique, notamment :

- Posséder la nationalité française ou être ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen ;
- Jouir de ses droits civiques en France ou dans l'Etat dont le candidat est ressortissant ;
- Ne pas avoir au bulletin n°2 du casier judiciaire des mentions incompatibles avec l'exercice des fonctions ; ou ne pas avoir subi de condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions pour les ressortissants d'un Etat membre de l'Union Européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen autres que la France ;
- Se trouver en position régulière au regard du code du service national en France ou dans l'Etat dont le candidat est ressortissant ;
- Remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction compte tenu des possibilités de compensation du handicap ;

**N.B.** : aucune condition de titres ou de diplômes n'est exigée.

### **Formalités à accomplir :**

Le dossier de candidature établi en **4 exemplaires** doit comporter **obligatoirement** :

- Une lettre de motivation indiquant le grade de recrutement sur lequel postule le candidat ;
- Un curriculum vitae détaillé indiquant le niveau d'étude, ainsi que les formations suivies et les emplois occupés en précisant leur durée ;
- Une copie des diplômes ou titres éventuellement obtenus ;
- Une copie lisible recto verso d'une pièce d'identité en cours de validité ;
- Un justificatif de tous les services accomplis ou des emplois occupés notés sur le curriculum vitae ;
- Une enveloppe timbrée au tarif rapide en vigueur, portant les nom, prénom et l'adresse du candidat pour l'informer du résultat de la sélection.

### **Date limite de candidature :**

Au plus tard le **8 décembre 2021 inclus** (le cachet de la poste faisant foi) et **Exclusivement** par envoi postal à l'adresse ci-dessous :

**EHPAD « Las Fountetos »**  
Direction des Ressources Humaines,  
Des Affaires Médicales et de la Qualité  
**Commission de Sélection – Adjoint administratif**  
Rue Bernard Marti  
11310 SAISSAC

### **Sélection des candidats sur dossier :**

Une Commission de sélection composée de trois membres examinera les dossiers de candidature et retiendra des candidats qui seront invités à se présenter à une audition publique. La liste des candidats sélectionnés pour l'audition sera affichée dans les mêmes conditions que le présent avis.

Les candidats recevront :

- Soit, une convocation à un entretien avec la Commission
- Soit, une lettre leur signifiant que leur dossier n'a pu être retenu.

### **Calendrier des auditions :**

Les auditions se dérouleront en **décembre 2021**.  
(Seuls les candidats préalablement sélectionnés sur dossier seront convoqués pour l'audition)

### **Liste des candidats déclarés aptes à un recrutement :**

A l'issue de l'audition, la Commission arrête par **ordre d'aptitude** la liste des candidats qu'elle déclare apte à un recrutement, en prenant en compte notamment des critères professionnels.

**Recrutement (nomination et affectation) :**

Après vérification des conditions requises pour l'entrée dans la Fonction Publique Hospitalière et l'avis favorable d'un médecin généraliste agréé, le candidat déclaré apte sera nommé et affecté en qualité de stagiaire de la Fonction Publique Hospitalière.

Le 7 octobre 2021,

Le Directeur par intérim

Denis BURBAN





Castelnaudary, le 7 octobre 2021

**DECISION N°2021-2 D'OUVERTURE D'UN RECRUTEMENT CONCOURS  
SUR TITRES EN QUALITE DE STAGIAIRE  
ADJOINT DES CADRES HOSPITALIERS CLASSE NORMALE**

- Vu l'ensemble de la la loi n° 83.634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 86.33 du 9 janvier 1986 portant dispositions relatives à la Fonction Publique Hospitalière,
- Vu le Décret n° 2011-660 du 14 juin 2011 portant statuts particuliers des personnels administratifs de la catégorie B de la fonction publique hospitalière,

**DECIDE :**

**ARTICLE 1 :**

Un recrutement sur concours sur titres en vue de la mise en stage est organisé au titre de l'année 2021 afin de pourvoir :

- 1 poste d'adjoint des cadres hospitaliers (EHPAD « Las Fountetas »)

**ARTICLE 2 :**

Ce concours est ouvert aux candidats qui réunissent les conditions générales d'accès à la Fonction Publique :

- Posséder la nationalité française ou être ressortissant d'un Etat membre de la Communauté européenne ou d'un autre Etat membres de l'Espace économique européen autres que la France ;
- Jouir de ses droits civiques en France ou dans l'Etat dont le candidat est ressortissant
- Ne pas avoir au bulletin n°2 du casier judiciaire de mentions incompatibles avec l'exercice des fonctions, ou ne pas avoir subi une condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions pour les ressortissants d'un Etat membre de la Communauté européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen autres que la France,
- Se trouver en position régulière au regard du code du service national en France ou en position régulière au regard des obligations de service national de l'Etat dont ils sont ressortissants ;
- Remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction compte tenu des possibilités de compensation du handicap.
- Être titulaire d'un baccalauréat ou d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau IV ou d'une qualification équivalente.

**ARTICLE 3 :**

Déroulement du recrutement :

- 1- Sélection des candidats après examen du dossier par une Commission de Sélection
- 2- Audition des candidats par la Commission de Sélection. Seuls les candidats préalablement sélectionnés sur dossier seront convoqués.

A l'issue des auditions, la Commission arrête, par ordre d'aptitude, la liste des candidats déclarés aptes. Cette liste peut comporter un nombre de candidats supérieur à celui des postes à pourvoir. Les candidats sont nommés dans l'ordre de la liste. En cas de renoncement d'un candidat, il est fait appel au premier candidat restant sur la liste. Si un ou plusieurs postes ne figurant pas initialement dans le nombre de postes ouverts au recrutement deviennent vacants, l'autorité investie du pouvoir de nomination peut faire appel aux candidats figurant sur la liste dans l'ordre de celle-ci.

ARTICLE 4 :

Le Directeur par intérim est chargé de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 5 :

Un éventuel recours contre la présente décision devra être formé, par courrier ou par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) auprès du Tribunal Administratif de Montpellier, dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le Directeur par intérim peut être saisi d'un recours gracieux dans les mêmes délais.

Le Directeur par intérim.  
Denis BURBAN





Publication à l'ARS et de la Préfecture de l'Aude

Dates d'affichage : du 08 octobre 2021 au 08 décembre 2021

*Cet avis doit faire l'objet de la plus large diffusion possible au sein de l'établissement*

## **AVIS DE RECRUTEMENT CONCOURS SUR TITRES EHPAD « Las Fountetos »**

### **D'1 POSTE**

#### **ADJOINT DES CADRES HOSPITALIERS CLASSE NORMALE Au titre de 2021**

*Application du Décret n° 2011-660 du 14 juin 2011 portant statuts particuliers des personnels administratifs de la catégorie B de la fonction publique hospitalière*

#### **Fonctions assurées :**

L'adjoint des cadres hospitaliers assurent l'instruction des affaires qui leur sont confiées et exercent des missions de gestion et d'administration dans les établissements et services où ils sont affectés. Ils peuvent se voir confier l'animation d'une équipe ou la coordination d'une ou plusieurs unités administratives.

#### **Conditions à remplir :**

Réunir les conditions générales d'accès à la Fonction Publique, notamment :

- Posséder la nationalité française ou être ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen ;
- Jouir de ses droits civiques en France ou dans l'Etat dont le candidat est ressortissant ;
- Ne pas avoir au bulletin n°2 du casier judiciaire des mentions incompatibles avec l'exercice des fonctions ; ou ne pas avoir subi de condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions pour les ressortissants d'un Etat membre de l'Union Européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen autres que la France ;
- Se trouver en position régulière au regard du code du service national en France ou dans l'Etat dont le candidat est ressortissant ;
- Remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction compte tenu des possibilités de compensation du handicap ;
- Être titulaire d'un baccalauréat ou d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau IV ou d'une qualification équivalente.

### **Formalités à accomplir :**

Le dossier de candidature établi en **4 exemplaires** doit comporter **obligatoirement** :

- Une lettre de motivation indiquant le grade de recrutement sur lequel postule le candidat ;
- Un curriculum vitae détaillé indiquant le niveau d'étude, ainsi que les formations suivies et les emplois occupés en précisant leur durée ;
- Une copie des diplômes ou titres éventuellement obtenus ;
- Une copie lisible recto verso d'une pièce d'identité en cours de validité ;
- Un justificatif de tous les services accomplis ou des emplois occupés notés sur le curriculum vitae ;
- Une enveloppe timbrée au tarif rapide en vigueur, portant les nom, prénom et l'adresse du candidat pour l'informer du résultat de la sélection.

### **Date limite de candidature :**

Au plus tard le **8 décembre 2021 inclus** (le cachet de la poste faisant foi) et **Exclusivement** par envoi postal à l'adresse ci-dessous :

**EHPAD « Las Fountetos »**  
Direction des Ressources Humaines,  
Des Affaires Médicales et de la Qualité  
**Commission de Sélection – Adjoint des cadres hospitaliers**  
**Rue Bernard Marti**  
**11310 SAISSAC**

### **Sélection des candidats sur dossier :**

Une Commission de sélection composée de trois membres examinera les dossiers de candidature et retiendra des candidats qui seront invités à se présenter à une audition publique. La liste des candidats sélectionnés pour l'audition sera affichée dans les mêmes conditions que le présent avis.

Les candidats recevront :

- Soit, une convocation à un entretien avec la Commission
- Soit, une lettre leur signifiant que leur dossier n'a pu être retenu.

### **Calendrier des auditions :**

Les auditions se dérouleront en **décembre 2021**.  
(Seuls les candidats préalablement sélectionnés sur dossier seront convoqués pour l'audition)

### **Liste des candidats déclarés aptes à un recrutement :**

A l'issue de l'audition, la Commission arrête par **ordre d'aptitude** la liste des candidats qu'elle déclare apte à un recrutement, en prenant en compte notamment des critères professionnels. Cette liste peut comporter un nombre de candidats supérieur à celui des postes à pourvoir. Les candidats sont nommés dans l'ordre de la liste.

La liste des candidats déclarés aptes sera affichée dans les mêmes conditions que le présent avis.

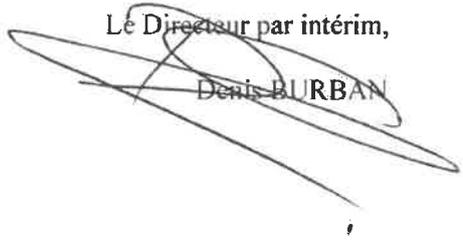
**Recrutement (nomination et affectation) :**

Après vérification des conditions requises pour l'entrée dans la Fonction Publique Hospitalière et l'avis favorable d'un médecin généraliste agréé, le candidat déclaré apte sera nommé et affecté en qualité de stagiaire de la Fonction Publique Hospitalière.

Le 7 octobre 2021,

Le Directeur par intérim,

Denis BURBAN



Castelnaudary, le 7 octobre 2021

**DECISION N°2021-3 D'OUVERTURE D'UN RECRUTEMENT CONCOURS  
SUR TITRES  
ANIMATRICE**

Vu la loi n° 83.634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 86.33 du 9 janvier 1986 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Hospitalière ;

Vu le décret n°2007-196 du 13 février 2007 relatifs aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadre d'emploi de la fonction publique;

Vu le décret n° 2014-102 du 4 février 2014 portant statut particulier des animateurs de la fonction publique hospitalière ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1:**

Un recrutement sur concours sur titres en vue de la mise en stage est organisé au titre de l'année 2021 afin de pourvoir :

- 1 Animateur(e) à l'Ehpad « Las Fountetos »

**ARTICLE 2 :**

Ce concours est ouvert aux candidats qui réunissent les conditions générales d'accès à la Fonction Publique :

- Posséder la nationalité française ou être ressortissant d'un Etat membre de la Communauté européenne ou d'un autre Etat membres de l'Espace économique européen autres que la France ;
- Jouir de ses droits civiques en France ou dans l'Etat dont le candidat est ressortissant
- Ne pas avoir au bulletin n°2 du casier judiciaire de mentions incompatibles avec l'exercice des fonctions, ou ne pas avoir subi une condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions pour les ressortissants d'un Etat membre de la Communauté européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen autres que la France,
- Se trouver en position régulière au regard du code du service national en France ou en position régulière au regard des obligations de service national de l'Etat dont ils sont ressortissants ;
- Remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction compte tenu des possibilités de compensation du handicap.
- Diplôme professionnel délivré dans les domaines correspondant aux missions confiées aux membres du corps concerné.

**ARTICLE 3 :**

Déroulement du recrutement :

- 1- Sélection des candidats après examen du dossier par une Commission de Sélection
- 2- Audition des candidats par la Commission de Sélection. Seuls les candidats préalablement sélectionnés sur dossier seront convoqués.

A l'issue des auditions, la Commission arrête, par ordre d'aptitude, la liste des candidats déclarés aptes. Cette liste peut comporter un nombre de candidats supérieur à celui des postes à pourvoir. Les candidats sont nommés dans l'ordre de la liste. En cas de renoncement d'un candidat, il est fait appel au premier candidat restant sur la liste. Si un ou plusieurs postes ne figurant pas initialement dans le nombre de postes ouverts au recrutement deviennent vacants, l'autorité investie du pouvoir de nomination peut faire appel aux candidats figurant sur la liste dans l'ordre de celle-ci.

**ARTICLE 4 :**

Le Directeur par intérim est chargé de l'exécution de la présente décision.

**ARTICLE 5 :**

Un éventuel recours contre la présente décision devra être formé, par courrier ou par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) auprès du Tribunal Administratif de Montpellier, dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le Directeur par intérim peut être saisi d'un recours gracieux dans les mêmes délais.

Le Directeur par intérim,

Denis BURBAN





Publication à l'ARS et Préfecture de l'Aude  
Dates d'affichage : du 08 octobre 2021 au 08 décembre 2021  
Cet avis doit faire l'objet de la plus large diffusion possible au sein de l'établissement

## AVIS DE RECRUTEMENT CONCOURS SUR TITRES EHPAD « Las Fountetos » D' 1 POSTE ANIMATEUR Au titre de 2021

*Application du décret n° 2014-102 du 4 février 2014 portant statut particulier des animateurs de la fonction publique hospitalière et décret n°2007-196 du 13 février 2007 relatifs aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadre d'emploi de la fonction publique.*

### Fonctions assurées :

Les animateurs sont responsables de l'animation au sein de l'établissement. A ce titre, ils assurent le choix des activités adaptées aux personnes accueillies et participent à leur mise en œuvre. Ils agissent en concertation avec les équipes sociales, éducatives et soignantes.

### Conditions à remplir :

Réunir les conditions générales d'accès à la Fonction Publique, notamment :

- Posséder la nationalité française ou être ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen ;
- Jouir de ses droits civiques en France ou dans l'Etat dont le candidat est ressortissant ;
- Ne pas avoir au bulletin n°2 du casier judiciaire des mentions incompatibles avec l'exercice des fonctions ; ou ne pas avoir subi de condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions pour les ressortissants d'un Etat membre de l'Union Européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen autres que la France ;
- Se trouver en position régulière au regard du code du service national en France ou dans l'Etat dont le candidat est ressortissant ;
- Remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction compte tenu des possibilités de compensation du handicap ;

### Formalités à accomplir :

Le dossier de candidature établi en **4 exemplaires** doit comporter **obligatoirement** :

- Une lettre de motivation indiquant le nom patronymique avec le grade de recrutement sur lequel postule le candidat ;

---

Direction des Ressources Humaines, des Affaires Médicales et de la Qualité  
EHPAD « Las Fountetos » – 11310 SAISSAC  
Animateur 2021

- Un curriculum vitae détaillé indiquant le niveau d'étude, ainsi que les formations suivies et les emplois occupés en précisant leur durée ;
- Une copie des diplômes professionnels délivrés dans les domaines correspondant aux missions confiées aux membres du corps concerné.
- Une copie lisible recto verso d'une pièce d'identité en cours de validité ;
- Un justificatif de tous les services accomplis ou des emplois occupés notés sur le curriculum vitae ;
- Une demande d'extrait de casier judiciaire (bulletin n° 2) sera jointe au dossier par le service de la Direction des Ressources Humaines
- Une enveloppe timbrée au tarif rapide en vigueur, portant les nom, prénom et l'adresse du candidat pour l'informer du résultat de la sélection.

**Date limite de candidature :**

Au plus tard le **8 décembre 2021** (le cachet de la poste faisant foi) et **Exclusivement** par envoi postal à l'adresse ci-dessous :

**EHPAD « Las Fountetos »**  
 Direction des Ressources Humaines,  
 Des Affaires Médicales et de la Qualité  
**Commission de Sélection – Animateur**  
**Rue Bernard Marti**  
**11310 SAISSAC**

**Sélection des candidats sur dossier :**

Une Commission de sélection composée de trois membres examinera les dossiers de candidature et retiendra des candidats qui seront invités à se présenter à une audition publique.

La liste des candidats sélectionnés pour l'audition sera affichée dans les mêmes conditions que le présent avis.

Les candidats recevront :

- Soit, une convocation à un entretien avec la Commission
- Soit, une lettre leur signifiant que leur dossier n'a pu être retenu.

**Calendrier des auditions :**

Les auditions se dérouleront en **décembre 2021**

(Seuls les candidats préalablement sélectionnés sur dossier seront convoqués pour l'audition)

**Liste des candidats déclarés aptes à un recrutement :**

A l'issue de l'audition, la Commission arrête par **ordre d'aptitude** la liste des candidats qu'elle déclare apte à un recrutement, en prenant en compte notamment des critères professionnels. Cette liste peut comporter un nombre de candidats supérieur à celui des postes à pourvoir. Les candidats sont nommés dans l'ordre de la liste.

La liste des candidats déclarés aptes sera affichée dans les mêmes conditions que le présent avis.

**Recrutement (nomination et affectation) :**

Après vérification des conditions requises pour l'entrée dans la Fonction Publique Hospitalière et l'avis favorable d'un médecin généraliste agréé, le candidat déclaré apte sera nommé et affecté en qualité de stagiaire de la Fonction Publique Hospitalière.

Direction des Ressources Humaines, des Affaires Médicales et de la Qualité  
 EHPAD « Las Fountetos » - 11310 SAISSAC  
 Animateur 2021

Le Directeur  
 p.i.  
 07/10/2021

CENTRE HOSPITALIER  
 DE CASTELNAUDARY



Castelnaudary, le 7 octobre 2021

**DECISION N°2021-4 D'OUVERTURE D'UN RECRUTEMENT CONCOURS  
SUR TITRES  
Aide-soignant**

- Vu la loi n° 83.634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;  
Vu la loi n° 86.33 du 9 janvier 1986 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Hospitalière ;  
Vu le décret n° 2016-636 du 19 mai 2016, modifié, relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de la catégorie C de la fonction publique hospitalière et divers décrets portant statuts particuliers de personnels de la catégorie C de la fonction publique hospitalière ;  
Vu le décret n° 2021-1257 du 29 septembre 2021 portant statut particulier du corps des aides-soignants et des auxiliaires de puériculture de la fonction publique hospitalière.

**DECIDE**

**ARTICLE 1:**

Un recrutement sur concours sur titres en vue de la mise en stage est organisé au titre de l'année 2021 afin de pourvoir :

- 1 Aide-soignant(e) à l'Ehpad « Las Fountetos »

**ARTICLE 2 :**

Ce concours est ouvert aux candidats qui réunissent les conditions générales d'accès à la Fonction Publique :

- Posséder la nationalité française ou être ressortissant d'un Etat membre de la Communauté européenne ou d'un autre Etat membres de l'Espace économique européen autres que la France ;
- Jouir de ses droits civiques en France ou dans l'Etat dont le candidat est ressortissant
- Ne pas avoir au bulletin n°2 du casier judiciaire de mentions incompatibles avec l'exercice des fonctions, ou ne pas avoir subi une condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions pour les ressortissants d'un Etat membre de la Communauté européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen autres que la France,
- Se trouver en position régulière au regard du code du service national en France ou en position régulière au regard des obligations de service national de l'Etat dont ils sont ressortissants ;
- Remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction compte tenu des possibilités de compensation du handicap.

- Diplôme professionnel délivré dans les domaines correspondant aux missions confiées aux membres du corps concerné.

### **ARTICLE 3 :**

Déroulement du recrutement :

- 1- Sélection des candidats après examen du dossier par une Commission de Sélection
- 2- Audition des candidats par la Commission de Sélection. Seuls les candidats préalablement sélectionnés sur dossier seront convoqués.

A l'issue des auditions, la Commission arrête, par ordre d'aptitude, la liste des candidats déclarés aptes. Cette liste peut comporter un nombre de candidats supérieur à celui des postes à pourvoir. Les candidats sont nommés dans l'ordre de la liste. En cas de renoncement d'un candidat, il est fait appel au premier candidat restant sur la liste. Si un ou plusieurs postes ne figurant pas initialement dans le nombre de postes ouverts au recrutement deviennent vacants, l'autorité investie du pouvoir de nomination peut faire appel aux candidats figurant sur la liste dans l'ordre de celle-ci. La liste des candidats déclarés aptes demeure valable jusqu'à la date d'ouverture du recrutement suivant.

### **ARTICLE 4 :**

Le Directeur par intérim est chargé de l'exécution de la présente décision.

### **ARTICLE 5 :**

Un éventuel recours contre la présente décision devra être formé, par courrier ou par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) auprès du Tribunal Administratif de Montpellier, dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le Directeur par intérim peut être saisi d'un recours gracieux dans les mêmes délais.

Le Directeur par intérim,  
Denis BURBAN



**AVIS DE RECRUTEMENT  
CONCOURS SUR TITRES  
EHPAD « Las Fountetos »  
D' 1 POSTE  
AIDE SOIGNANT(E)  
Au titre de 2021**

*Application du décret n° 2016-636 du 19 mai 2016, modifié, relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de la catégorie C de la fonction publique hospitalière et divers décrets portant statuts particuliers de personnels de la catégorie C de la fonction publique hospitalière et décret n° 2021-1257 du 29 septembre 2021 portant statut particulier du corps des aides-soignants et des auxiliaires de puériculture de la fonction publique hospitalière.*

**Fonctions assurées :**

Les aides-soignants collaborent à la distribution des soins infirmiers dans les conditions définies à l'article R.4311-4 du Code de la santé publique. Ils peuvent en outre être chargés du service des personnes décédées, de l'accueil des familles en chambre mortuaire et de la préparation des activités sur le corps des personnes décédées.

Ils peuvent exercer la fonction d'assistant de soins en gérontologie après avoir suivi une formation spécifique.

**Conditions à remplir :**

Réunir les conditions générales d'accès à la Fonction Publique, notamment :

- Posséder la nationalité française ou être ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen ;
- Jouir de ses droits civiques en France ou dans l'Etat dont le candidat est ressortissant ;
- Ne pas avoir au bulletin n°2 du casier judiciaire des mentions incompatibles avec l'exercice des fonctions ; ou ne pas avoir subi de condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions pour les ressortissants d'un Etat membre de l'Union Européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen autres que la France ;
- Se trouver en position régulière au regard du code du service national en France ou dans l'Etat dont le candidat est ressortissant ;
- Remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction compte tenu des possibilités de compensation du handicap ;

### **Formalités à accomplir :**

Le dossier de candidature établi en **4 exemplaires** doit comporter **obligatoirement** :

- Une lettre de motivation indiquant le nom patronymique avec le grade de recrutement sur lequel postule le candidat ;
- Un curriculum vitae détaillé indiquant le niveau d'étude, ainsi que les formations suivies et les emplois occupés en précisant leur durée ;
- Une copie des diplômes professionnel délivré dans les domaines correspondant aux missions confiées aux membres du corps concerné.
- Une copie lisible recto verso d'une pièce d'identité en cours de validité ;
- Un justificatif de tous les services accomplis ou des emplois occupés notés sur le curriculum vitae ;
- Une demande d'extrait de casier judiciaire (bulletin n° 2) sera jointe au dossier par le service de la Direction des Ressources Humaines
- Une enveloppe timbrée au tarif rapide en vigueur, portant les nom, prénom et l'adresse du candidat pour l'informer du résultat de la sélection.

### **Date limite de candidature :**

Au plus tard le **8 décembre 2021** (le cachet de la poste faisant foi) et **Exclusivement** par envoi postal à l'adresse ci-dessous :

**EHPAD « Las Fountetos »**  
Direction des Ressources Humaines,  
Des Affaires Médicales et de la Qualité  
**Commission de Sélection – AS**  
Rue Bernard Marti  
11310 SAISSAC

### **Sélection des candidats sur dossier :**

Une Commission de sélection composée de trois membres examinera les dossiers de candidature et retiendra des candidats qui seront invités à se présenter à une audition publique. La liste des candidats sélectionnés pour l'audition sera affichée dans les mêmes conditions que le présent avis.

Les candidats recevront :

- Soit, une convocation à un entretien avec la Commission
- Soit, une lettre leur signifiant que leur dossier n'a pu être retenu.

### **Calendrier des auditions :**

Les auditions se dérouleront en **décembre 2021**  
(Seuls les candidats préalablement sélectionnés sur dossier seront convoqués pour l'audition)

### **Liste des candidats déclarés aptes à un recrutement :**

A l'issue de l'audition, la Commission arrête par **ordre d'aptitude** la liste des candidats qu'elle déclare apte à un recrutement, en prenant en compte notamment des critères professionnels. Cette liste

peut comporter un nombre de candidats supérieur à celui des postes à pourvoir. Les candidats sont nommés dans l'ordre de la liste.

La liste des candidats déclarés aptes sera affichée dans les mêmes conditions que le présent avis.

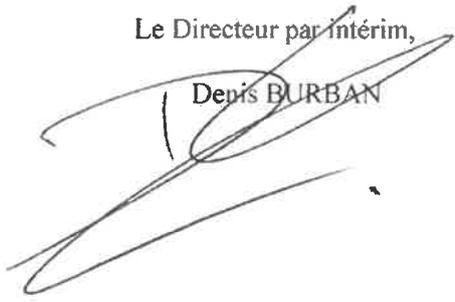
**Recrutement (nomination et affectation) :**

Après vérification des conditions requises pour l'entrée dans la Fonction Publique Hospitalière et l'avis favorable d'un médecin généraliste agréé, le candidat déclaré apte sera nommé et affecté en qualité de stagiaire de la Fonction Publique Hospitalière.

Le 7 octobre 2021,

Le Directeur par intérim,

Denis BURBAN





Castelnaudary, le 7 octobre 2021

**DECISION N°2021-4 D'OUVERTURE D'UN RECRUTEMENT CONCOURS  
SUR TITRE EN QUALITE DE STAGIAIRE  
OUVRIER PRINCIPAL**

- Vu ensemble la loi n° 83.634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 86.33 du 9 janvier 1986 portant dispositions relatives à la Fonction Publique Hospitalière,
- Vu le Décret n°2016-1705 du 12 décembre 2016 portant statuts particuliers des personnels de la filière ouvrière et technique de la catégorie C de la Fonction Publique Hospitalière
- Vu le Décret n°2016-636 du 19 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la Fonction Publique Hospitalière,

**DECIDE :**

**ARTICLE 1 :**

Un recrutement sur concours sur titres en vue de la mise en stage est organisé au titre de l'année 2021 afin de pourvoir :

- 1 poste d'ouvrier principal (EHPAD « Las Fountetos »)

**ARTICLE 2 :**

Ce concours est ouvert aux candidats qui réunissent les conditions générales d'accès à la Fonction Publique :

- Posséder la nationalité française ou être ressortissant d'un Etat membre de la Communauté européenne ou d'un autre Etat membres de l'Espace économique européen autres que la France ;
- Jouir de ses droits civiques en France ou dans l'Etat dont le candidat est ressortissant
- Ne pas avoir au bulletin n°2 du casier judiciaire de mentions incompatibles avec l'exercice des fonctions, ou ne pas avoir subi une condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions pour les ressortissants d'un Etat membre de la Communauté européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen autres que la France,
- Se trouver en position régulière au regard du code du service national en France ou en position régulière au regard des obligations de service national de l'Etat dont ils sont ressortissants ;
- Remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction compte tenu des possibilités de compensation du handicap.
- Être titulaire d'un diplôme de niveau V ou d'une qualification équivalente, soit d'une certification inscrite au RNCS.

### ARTICLE 3 :

#### Déroulement du recrutement :

- 1- Sélection des candidats après examen du dossier par une Commission de Sélection
- 2- Audition des candidats par la Commission de Sélection. Seuls les candidats préalablement sélectionnés sur dossier seront convoqués.

A l'issue des auditions, la Commission arrête, par ordre d'aptitude, la liste des candidats déclarés aptes. Cette liste peut comporter un nombre de candidats supérieur à celui des postes à pourvoir. Les candidats sont nommés dans l'ordre de la liste. En cas de renoncement d'un candidat, il est fait appel au premier candidat restant sur la liste. Si un ou plusieurs postes ne figurant pas initialement dans le nombre de postes ouverts au recrutement deviennent vacants, l'autorité investie du pouvoir de nomination peut faire appel aux candidats figurant sur la liste dans l'ordre de celle-ci.

### ARTICLE 4 :

Le Directeur par intérim est chargé de l'exécution de la présente décision.

### ARTICLE 5 :

Un éventuel recours contre la présente décision devra être formé, par courrier ou par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) auprès du Tribunal Administratif de Montpellier, dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le Directeur par intérim peut être saisi d'un recours gracieux dans les mêmes délais.

Le Directeur par intérim.

Denis BURBAN



Publication à l'ARS et de la Préfecture de l'Aude  
Dates d'affichage : du 08 octobre 2021 au 08 décembre 2021  
*Cet avis doit faire l'objet de la plus large diffusion possible au sein de l'établissement*

## **AVIS DE RECRUTEMENT CONCOURS SUR TITRES EHPAD « Las Fountetos »**

### **D'1 POSTE**

### **OUVRIER PRINCIPAL DE DEUXIEME CLASSE Au titre de 2021**

*Application du Décret n°2016-1705 du 12 décembre 2016 portant statuts particuliers des personnels de la filière ouvrière et technique de la catégorie C de la Fonction Publique Hospitalière*

#### **Fonctions assurées :**

Les ouvriers accomplissent des tâches techniques nécessitant une qualification professionnelle correspondant à un diplôme de niveau V ou équivalent.

Ils peuvent assurer la conduite de véhicules et/ou participer au dispositif de sécurité et d'incendie, assurer la conduite d'engins de traction et être chargés de toute mission entrant le champ de compétences des services logistiques.

#### **Conditions à remplir :**

Réunir les conditions générales d'accès à la Fonction Publique, notamment :

- Posséder la nationalité française ou être ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen ;
- Jouir de ses droits civiques en France ou dans l'Etat dont le candidat est ressortissant ;
- Ne pas avoir au bulletin n°2 du casier judiciaire des mentions incompatibles avec l'exercice des fonctions ; ou ne pas avoir subi de condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions pour les ressortissants d'un Etat membre de l'Union Européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen autres que la France ;
- Se trouver en position régulière au regard du code du service national en France ou dans l'Etat dont le candidat est ressortissant ;
- Remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction compte tenu des possibilités de compensation du handicap ;

#### **Formalités à accomplir :**

---

Direction des Ressources Humaines, des Affaires Médicales et de la Qualité  
EHPAD « Las Fountetos » 11310 SAISSAC  
Ouvrier principal - 2021

Le dossier de candidature établi en **4 exemplaires** doit comporter **obligatoirement** :

- Une lettre de motivation indiquant le grade de recrutement sur lequel postule le candidat ;
- Un curriculum vitae détaillé indiquant le niveau d'étude, ainsi que les formations suivies et les emplois occupés en précisant leur durée ;
- Être titulaire d'un diplôme de niveau V ou d'une qualification équivalente, soit d'une certification inscrite au RNCS.
- Une copie lisible recto verso d'une pièce d'identité en cours de validité ;
- Un justificatif de tous les services accomplis ou des emplois occupés notés sur le curriculum vitae ;
- Une enveloppe timbrée au tarif rapide en vigueur, portant les nom, prénom et l'adresse du candidat pour l'informer du résultat de la sélection.

**Date limite de candidature :**

Au plus tard le **8 décembre 2021 inclus** (le cachet de la poste faisant foi) et **Exclusivement** par envoi postal à l'adresse ci-dessous :

**EHPAD « Las Fountetos »**  
Direction des Ressources Humaines,  
Des Affaires Médicales et de la Qualité  
**Commission de Sélection – Ouvrier principal**  
**Rue Bernard Marti**  
**11310 SAISSAC**

**Sélection des candidats sur dossier :**

Une Commission de sélection composée de trois membres examinera les dossiers de candidature et retiendra des candidats qui seront invités à se présenter à une audition publique. La liste des candidats sélectionnés pour l'audition sera affichée dans les mêmes conditions que le présent avis.

Les candidats recevront :

- Soit, une convocation à un entretien avec la Commission
- Soit, une lettre leur signifiant que leur dossier n'a pu être retenu.

**Calendrier des auditions :**

Les auditions se dérouleront en **décembre 2021**.

(Seuls les candidats préalablement sélectionnés sur dossier seront convoqués pour l'audition)

**Liste des candidats déclarés aptes à un recrutement :**

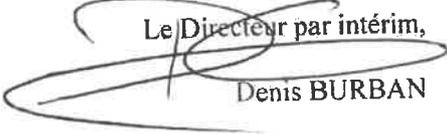
A l'issue de l'audition, la Commission arrête par **ordre d'aptitude** la liste des candidats qu'elle déclare apte à un recrutement, en prenant en compte notamment des critères professionnels. Cette liste peut comporter un nombre de candidats supérieur à celui des postes à pourvoir. Les candidats sont nommés dans l'ordre de la liste.

La liste des candidats déclarés aptes sera affichée dans les mêmes conditions que le présent avis.

**Recrutement (nomination et affectation) :**

Après vérification des conditions requises pour l'entrée dans la Fonction Publique Hospitalière et l'avis favorable d'un médecin généraliste agréé, le candidat déclaré apte sera nommé et affecté en qualité de stagiaire de la Fonction Publique Hospitalière.

Le 7 octobre 2021,

  
Le Directeur par intérim,

Denis BURBAN